

PERFORMANCE
EXERCICE 2018
EXTRA-FINANCIÈRE



Déclaration de performance extra-financière

EXERCICE 2018

La déclaration de performance extra-financière de CNR est un exercice volontaire qui prend en compte les nouvelles exigences introduites par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises, notamment en mettant en œuvre une approche par le risque.

Au titre de l'exercice 2018, ENGIE ayant intégré CNR dans sa déclaration consolidée sur la performance extra-financière, celle-ci n'était pas tenue d'en établir une.

Cependant, dans un souci de transparence vis-à-vis de nos parties prenantes la déclaration extra-financière de CNR présente des informations sur la manière dont la société prend en compte les

conséquences sociales et environnementales de son activité et celle de sa principale filiale détenue à 100 % : CN'AIR. La déclaration intègre également les principaux indicateurs contenus dans le Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

Cette démarche volontaire illustre notre conception de concessionnaire exemplaire en rendant compte très largement de notre activité et de son impact tant social, environnemental que sociétal.

Le reporting présente les conceptions de CNR et ses principales réalisations RSE, sa démarche vis-à-vis des risques liés à ses activités et les indicateurs de suivis des domaines sociaux, environnementaux et sociétaux.



Présentation du modèle d'affaire, les faits marquants et les reconnaissances externes

CNR est le 1^{er} producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée de trois missions "historiques", solidaires entre elles : produire de l'électricité à partir de la force motrice du fleuve, développer la navigation et le transport fluvial, favoriser l'irrigation et les autres usages agricoles.

Société Anonyme d'Intérêt Général, le capital de CNR est majoritairement public son actionariat s'organise en trois blocs de parties prenantes : un actionnaire industriel, ENGIE (49,97 %), le Groupe Caisse des Dépôts (33,20 %) et des collectivités locales et établissements publics, partenaires historiques de CNR (16,83 %). Modèle responsable de gouvernance, établi sur l'équilibre entre profit et intérêt général et sur le partage des ressources tirées du fleuve, CNR tient un rôle majeur dans l'aménagement du bassin rhodanien et la mise en œuvre de la transition énergétique au cœur des territoires notamment à travers les Missions d'Intérêt Général. Sa philosophie : une étroite concertation avec les parties prenantes et un esprit de cocréation, au bénéfice de tous. Le modèle CNR est également fondé sur un dialogue soutenu avec ses parties prenantes internes.

La force de son modèle industriel intégré tient à sa maîtrise de l'ensemble de la chaîne de valeur dans la gestion d'un fleuve : depuis la conception (des 19 aménagements sur le Rhône), l'exploitation et la maintenance des ouvrages, la valorisation de l'énergie produite jusqu'à la gestion de la navigation et de l'irrigation. CNR réunit l'ensemble des compétences liées à la production et à la gestion des énergies météo-dépendantes : conception, développement, construction, exploitation et maintenance des outils de production ; pilotage et placement de la production sur le marché de gros. Son ingénierie hydroélectrique et fluviale est reconnue en France et à l'international. Experte en gestion de l'intermittence, elle propose ses services à des tiers, favorisant ainsi l'intégration des énergies renouvelables au système électrique dans le cadre de leur ouverture au marché libre.

CNR dont sa filiale CN'AIR détenue à 100 % ont produit plus de 15 TWh en 2018 issus du mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité. En tant qu'entreprise laboratoire des énergies du futur, CNR innove pour favoriser un mix énergétique français plus diversifié et décentralisé.

Le développement et ses actions s'inscrit dans le plan stratégique 2015-2020 qui se décline en trois axes.

AXE 1 : conforter le modèle CNR

CNR participe activement à la transition énergétique. Elle défend aussi la force de son modèle intégré, l'équilibre de son actionariat, la prise en compte de l'intérêt général, sa capacité redistributive et sa proximité avec les territoires

AXE 2 : poursuivre son développement

CNR veut encore se développer par l'accroissement de ses moyens de production d'énergies renouvelables. Pour continuer à s'affirmer en leader européen des énergies renouvelables et atteindre en 2020 une puissance installée de 4 GW en France.

AXE 3 : devenir une entreprise-laboratoire des énergies du futur

L'innovation s'accomplit au quotidien pour optimiser ses performances comme pour explorer les potentiels encore inexploités de l'eau, du soleil et du vent. Avec pour ambition d'être une entreprise-laboratoire des énergies du futur, CNR encourage la créativité de ses équipes, développe des procédés en interne et s'associe à des organismes de recherche, des industriels et des start-up pour imaginer les solutions énergétiques de demain.

Notre politique RSE 2020, renouvelée en février 2017, participe à la mise en œuvre de ce modèle unique. Elle s'inscrit dans le plan stratégique 2020 et participe au respect de nos 9 engagements en faveur du climat et de la transition énergétique.



En 2018 CNR poursuit la réalisation de ses engagements RSE par :

- La projection d'un film documentaire consacré aux incidences du changement climatique sur le Rhône en présence de 340 invités au musée des beaux-arts à Lyon.
- L'organisation d'une visite de deux chantiers de réhabilitation du Vieux-Rhône entre Donzère et Mondragon pour laquelle une cinquantaine d'élus locaux et de partenaires étaient présents.
- La reconduction jusqu'en 2023 d'un plan de gestion des forêts entre la Direction territoriale du Haut-Rhône et l'ONF.



- La poursuite de notre développement dans l'éolien et le photovoltaïque par :
 - La mise en service de quatre parcs éoliens et l'achat du parc éolien de Port-Saint-Louis pour une augmentation de puissance nette installée de 60,95 MW.
 - La mise en service de cinq parcs photovoltaïques pour une puissance nette installée de 13,51 MW.



- L'association des riverains à la réalisation des parcs éoliens de Villebois et Trescléoux en leur proposant de participer à des opérations de *crowdfunding*. Dans un second temps ces initiatives ont été proposées aux salariés de CNR.



- La signature d'un accord de coopération avec la SEMAF au Sénégal.



- L'organisation de la 6^e session internationale d'IAGF consacrée à la navigation sur le fleuve Sénégal.
- L'inauguration de la passe à poissons de Sauveterre.



- L'organisation de la 7^e session internationale d'IAGF avec pour sujet les territoires face au changement climatique.



- La réalisation d'un jardin partagé dans les espaces verts du siège social.
- La poursuite et l'élargissement du partenariat engagé depuis 2013 avec les 10 Banques alimentaires de la Vallée du Rhône et de la Fédération française, en 2018 CNR a élargi son soutien à celles des départements de la Loire-Atlantique, la Mayenne, l'Oise et la Somme.



- L'organisation de quatre rencontres territoriales régionales permettant à nos diverses parties prenantes d'être informées des évolutions de CNR et d'exprimer leurs avis sur les liens que nous entretenons avec elles. Près de 1 000 personnes se sont déplacées pour participer à ces événements.
- Le Soutien au Centre Ressource Cancer de Montélimar.



RECONNAISSANCES EXTERNES

En interne comme à l'externe, la demande de reconnaissance globale et objective est forte. CNR a fait évaluer la performance de ses engagements en matière de développement durable et RSE par des organismes indépendants.

AFAQ 26 000

CNR détient depuis février 2014 l'attestation AFAQ 26 000. Celle-ci a été reconduite en 2017 pour 3 ans au niveau confirmé. 55 sous-critères ont été évalués concernant d'une part les pratiques stratégiques, managériales et opérationnelles et, d'autre part, la pertinence et la performance des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux

Label Diversité

Ce label obtenu le 27 mai 2014 et renouvelé en 2017 pour une durée de 3 ans, témoigne de l'engagement socialement responsable de CNR et valorise les actions engagées depuis près de 10 ans en faveur de la prévention des discriminations et de l'égalité.

Certifié ISO 9001

La bonne maîtrise et la déclinaison des politiques Qualité et Environnement s'illustrent au travers des certifications. Depuis le début des années 2000, CNR dispose d'un système de management de la qualité certifié ISO 9001 : ingénierie - gestion de la voie navigable - production - commercialisation et négoce d'électricité - irrigation.

Pacte mondial de l'ONU

Depuis 2015, date de notre adhésion au Global Compact, nous soutenons les 10 principes du pacte mondial des nations unies en matière de respect des droits de l'homme, de lutte contre la corruption, de droit du travail et de protection de l'environnement. En 2018 CNR instruit un dossier afin d'accéder au niveau Advanced qui correspond à la réalisation d'actions conformément aux 21 critères du Global Compact soit le niveau d'engagement le plus important auprès de cette association. En février 2019 CNR est reconnue au niveau Advanced.

La démarche liée aux risques par la prise en compte des conséquences sociales, environnementales de l'activité, les effets de celle-ci quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

LA POLITIQUE DE MANAGEMENT GLOBAL DES RISQUES CNR AINSI QUE LE DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE ET DE MANAGEMENT.

La politique de management global des risques a été signée par le Directoire en mai 2018. Elle détermine l'ambition de CNR pour, d'ici 2020, devenir un pôle d'excellence industriel, maîtrisant l'ensemble de ses opérations. L'ensemble des Directions sont sollicitées pour concourir à améliorer continuellement la maîtrise des risques CNR, en respectant les principes suivants :



- Assurer un haut niveau de prévention des risques liés à la Santé et Sécurité au travail des collaborateurs CNR, permanents ou occasionnels, et de nos prestataires et sous-traitants.
- Assurer un haut niveau de maîtrise de la sûreté des ouvrages CNR, dans et hors Concession.
- Surveiller toute dégradation de notre niveau de maîtrise de notre exploitation, notre production et notre maintenance, sur l'ensemble de nos ouvrages de production CNR Groupe.
- Réaliser nos opérations dans le respect des règles environnementales.
- Assurer une maîtrise optimale de l'équilibre économique CNR, tout au long de sa chaîne de valeur CNR : Mise en œuvre de gestion d'actifs, achats de prestations et d'articles, ventes d'énergie et de services, facturations, trésorerie et fiscalité.
- Identifier les opportunités de développement et d'innovation, visant à concilier l'ouverture de segments de marché, la création de services différenciants et prises de risques (investissement, industrialisation, partenariat...).
- Réaliser et faire vivre les analyses de risques de chaque projet dès l'étude d'opportunité, jusqu'à leur clôture, qu'ils soient des projets industriels ou qu'ils soient des projets support.
- Surveiller et corriger les risques organisationnels CNR, pouvant impacter l'atteinte des objectifs CNR.
- Identifier les risques éthiques de CNR, pour mieux les maîtriser.
- Connaître les risques juridiques afférents aux différentes activités CNR, et tendre vers la conformité aux lois et réglementations locales.
- Assurer une maîtrise raisonnable de gestion de nos informations et des données CNR, en conciliant fiabilité, exhaustivité, accessibilité et confidentialité.
- Dispenser régulièrement une formation de haut niveau sur les risques pour chaque salarié(e) et collaborateurs CNR.
- Assurer une information régulière des parties prenantes externes sur la maîtrise des risques CNR.
- Surveiller la bonne gestion des réclamations des clients internes et externes.
- Disposer d'un programme optimal d'assurances en cohérence avec les risques industriels ou supports CNR.

Afin de maîtriser au mieux les risques, CNR a mis en place un dispositif qui s'appuie sur l'organisation mise en place au 1^{er} avril 2017. Le cycle de management des risques est basé sur la méthodologie Enterprise Risques Management (ERM). Le service Contrôle Interne & ERM est directement rattaché à la Direction Générale – Périmètre Support. Ce service est positionné en tant que « Business Partner ».



IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES :

- Registre des risques sous Excel (105 risques) ;
- Cartographie des risques majeurs CNR (21 risques)
- Cartographie des risques pénaux (126 risques)
- Cartographie des risques de corruption (36 risques)
- Cartographie des domaines d'actions prioritaires et parties prenantes RSE (en 2017)

IDENTIFICATION ET ÉVALUATION DES RISQUES :

- Registre des risques sous Excel (105 risques) ;
- Cartographie des risques majeurs CNR (21 risques)
- Cartographie des risques pénaux (126 risques)
- Cartographie des risques de corruption (36 risques)
- Cartographie des domaines d'actions prioritaires et parties prenantes RSE (en 2017)

AUTO-EVALUATION 2018 DES DIRECTIONS
sur l'efficacité des dispositifs de maîtrise des opérations, des domaines Gouvernance, Conformité, Gestion des données, Ressources Humaines, Gestion comptable, Gestion des actifs et Gestion de projets

ORGANISATION DE MANAGEMENT DES RISQUES :

- Politique de Management Globale des Risques (v23052018)
- Notes d'organisation des Directions identifiant les risques sous leur périmètre de responsabilités
- Description de l'organisation des interfaces entre directions (P002)
- Lettres de délégations et subdélégations (en cours de finalisation)

AMÉLIORATION DES DISPOSITIFS DE MAÎTRISE DES OPERATIONS :

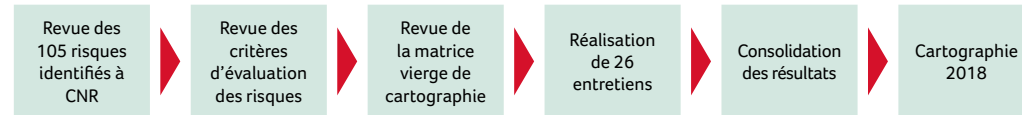
- intégrée dans les plans d'actions des Directions : construction collaborative du plan d'amélioration 2018

REVUE INTEGRÉE DES RISQUES :

- majeurs en Comité de Pilotage Industriels (C.P.I - 07112018)
- opérationnels en revue de processus Qualité (à venir)

LES RISQUES MAJEURS CNR:

Le sous-processus d'identification et d'évaluation des risques majeur CNR, collaborative, répond aux étapes suivantes :



Les critères de hiérarchisation des risques fonction de l'impact sur les activités CNR sont :

- les impacts catastrophiques à mineurs sur le résultat/ chiffre d'affaires CNR (% EBITDA 2017) ;
- les impacts catastrophiques à mineurs sur la santé et la sécurité des collaborateurs CNR et des salariés des prestataires de CNR ;
- les impacts catastrophiques à mineurs de judiciarisation et mise en cause de la responsabilité pénale des collaborateurs et administrateurs de CNR ;
- les impacts sociaux catastrophiques à mineurs de dégradation du climat social (taux d'absentéisme) et ses impacts sur la continuité des activités CNR ;
- les impacts environnementaux catastrophiques à mineurs des activités CNR sur la biodiversité et les ressources en eau.

21 risques dont 6 ont une dimension RSE sont évalués comme risques majeurs en 2018 : 11 d'entre eux sont à enjeux et nécessitent une amélioration des dispositifs de contrôles. Ce sont autant de défis à relever pour améliorer nos processus de création de valeurs au profit des populations riveraines, des actionnaires, de nos clients et des collaborateurs. Les risques RSE ont également été identifiés suite à l'établissement d'une cartographie des parties prenantes et des risques et opportunités associés conformément à la norme XP 30-029.

LE TABLEAU DE SYNTHÈSE ET DE SUIVI DES ACTIONS ASSOCIÉES

Les 11 risques nécessitant une amélioration des dispositifs de contrôle dont les accidents graves/mortels du travail, les risques psychosociaux, la corruption et le défaut de sureté des aménagements.

TENDANCES	DÉNOMINATION DU RISQUE	PLAN D' ACTIONS
Amélioration incontournable des dispositifs de maîtrise des risques		
<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés à l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption 	Corruption (fraude)	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de mise en conformité des dispositifs CNR à la loi Sapin 2 (en cours) • Cartographie des risques de corruption (réalisée) • Identification d'une direction « Ethique et Conformité » : Direction Juridique Ethique et Conformité (réalisée) • Nomination d'un référent éthique – conformité (réalisée) • Dispositif d'alerte (réalisé)
<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés aux droits de l'Homme • Protection de la Santé et Sécurité des salariés 	Risques psychosociaux	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'actions CNR de traitement des risques psychosociaux (en cours) • Formation des managers sur la détection des situations à risques (en cours) • Création d'une ligne verte d'écoute psychologique (réalisée) • Intégration des RPS dans l'évaluation des risques annuelle, formalisée dans le document unique (réalisée)

TENDANCES	DÉNOMINATION DU RISQUE	PLAN D' ACTIONS
Amélioration incontournable des dispositifs de maîtrise des risques		
<ul style="list-style-type: none"> • Prévention des attentats 	Attentat	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'amélioration de la gestion des accès physiques CNR : politique de gestion des accès physiques, revue des droits d'accès par fonction, homogénéisation des outils de gestion des accès, revue des autorisations d'accès, informations (en cours)
<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés aux changements climatiques et aux changements environnementaux (biodiversité ; usages) • Evolutions liées à la réglementation et aux attentes des consommateurs 	Non-conformité à la réglementation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de dispositif de veille, détection, collecte des événements environnementaux (réalisée) • Formations Environnement (réalisée) • Système d'information des données environnementales, adossé à une organisation de contrôle (à construire) • Plan de gestion de l'environnement et du domaine (réalisé) • Identification de la Direction garante de la « conformité » CNR (réalisée) • Registre des sanctions pénales par thématique de conformité (réalisé) • Veille sur l'environnement externe (en cours) • Veille réglementaire organisée et diffusée (en cours)
<ul style="list-style-type: none"> • Implication auprès des communautés • Digitalisation des processus (agilité, performance) • Apparition de nouveaux modes de consommation (économie collaborative) • Apparition de nouveaux modes de gouvernance 	Mauvaise gestion des projets	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche d'ateliers « gestion de projets » (réalisée) • Refonte du processus « animer en mode projet » (en cours) • Création et animation de la communauté des chefs de projets CNR (en cours) • Projets ENR en <i>crowdfunding</i> (réalisés)
<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés aux risques industriels • Protection de la Santé et Sécurité des salariés • Protection des populations 	Incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de remédiation des incendies de Caderousse et Avignon (en cours) • Analyse et mise en place des moyens de confinement de zone pour prévenir le risque de propagation des fumées (en cours) • Thermographie des équipements des aménagements (en cours) • Essais des pompes Incendie (en cours) • Visites de sites par les pompiers (en cours) • Visites préventives assureur (en cours)
<ul style="list-style-type: none"> • Digitalisation, • Défis liés à la disponibilité de la donnée et de l'information (Data) • Hausse de la cybercriminalité • Evolution des attentes des clients internes et externes en terme d'usage de la donnée 	Cybercriminalité	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur les comportements et connaissances des moyens de prévention et lutte contre la cybercriminalité (réalisée) • Plan d'amélioration suite à enquête (en cours) • Fiche réflexe Crise « attaque informatique » (réalisée) • Base des incidents CNR (réalisée) • Plan de mise en conformité à la Loi Programmation Militaire et aux recommandations de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations (réalisé)
<ul style="list-style-type: none"> • Défis liés à l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption • Défis liés aux droits de l'Homme 	Travail dissimulé	<ul style="list-style-type: none"> • Clause éthique dans les CGA ou commande (réalisée) • Informations et formations sur les risques de sous-traitance (en cours) • Evaluation des prestataires et sous-traitants / risques éthiques (en cours) • Contrôles via les visites de risques de la qualité des salariés présents sur un chantier (programmée)

TENDANCES	DÉNOMINATION DU RISQUE	PLAN D' ACTIONS
Amélioration incontournable des dispositifs de maîtrise des risques		
<ul style="list-style-type: none"> Défis liés aux risques industriels Protection de la Santé et Sécurité des salariés Changements climatiques 	Défaut de sûreté des aménagements	<ul style="list-style-type: none"> Devoir d'alerte présence tiers aval ouvrage (action pérenne) Information des associations pêches, sport d'eau sur risque aval ouvrage (action pérenne) Campagne prudence annuelle et emplois associés (action pérenne) Procédure de lâchers d'alerte (réalisée) Indicateur de réalisation des contrôles, essais et mesures sur les matériels stratégiques pour la sûreté hydraulique (taux de réalisation = PM5) par chaque Direction territoriale et la Direction Maintenance (en cours) Consolidation des indicateurs de réalisation et conformité CNR (en cours)
Défis sociaux et sociétaux Protection de la Santé et Sécurité des salariés	Accident du travail grave/mortel	Politique Sécurité CNR (réalisée) Veille réglementaire (réalisée) Base de données des événements, presque accidents et accidents (réalisée) Formations Sécurité (en cours) Contrôle sécurité permanent (en cours) Document unique et plan d'actions d'entités (en cours) Démarche Facteurs organisationnels et Humains (en cours) Démarche de fiabilisation des habilitations électriques et mécaniques (en cours) Fiabilisation des contrôles réglementaires des matériels (en cours) Audit de suivi des consignations (en cours)

Les dix autres risques majeurs CNR font l'objet d'une surveillance régulière parmi ceux-ci deux d'entre eux: Accident de tiers à proximité des ouvrages annexes et accident navigation sont également suivis dans le domaine RSE

RISQUES	EXEMPLES DE DISPOSITIFS DE MAITRISE DU RISQUE OU DILIGENCES RAISONNABLES	EXEMPLES KPI
Risque de baisse du volume de production Baisse durable des prix (Long terme)	<ul style="list-style-type: none"> Politique de risques Le graphique des placements vs limites hautes – basses (réalisée pour chaque Comité de Placement de la Production (C2P)) Le bilan des transactions réalisées entre 2 C2P (réalisée pour chaque C2P) La formalisation des décisions dans un compte-rendu du C2P (réalisée pour chaque C2P) 	<ul style="list-style-type: none"> TDG* Volume productible / Volume produit Prix moyen de vente / prix moyen prévu au budget
Risque de contreparties du marché de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> Analyse régulière des cotations des contreparties CNR (réalisée) Information des contreparties à risques en Comité des Risques (réalisée à chaque Comité des Risques) 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'exposition au risque (cf. notation)

RISQUES	EXEMPLES DE DISPOSITIFS DE MAITRISE DU RISQUE OU DILIGENCES RAISONNABLES	EXEMPLES KPI
Mauvaise gestion de crise	<ul style="list-style-type: none"> Politique et dispositif de gestion des crises P041 (réalisée) Formation média training des portes paroles (réalisée) Formations piloter une crise (en cours) Tests annuels des Plans de continuité des activités (réalisés) Kit membre de Permanence (réalisée) Outils numériques dédiés: Intranet « gestion de crises »; répertoire partagé (M), etc. (réalisée) Exercices de crises annuels (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de réalisation des actions suite à crise ou exercice crise
Non-conformité réglementaire des ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> Veille réglementaire (réalisée) Validation écrite des DREAL sur la planification de la revue des études de dangers / ouvrages CNR (réalisée) Informé et former sur les missions sûreté de CNR (réalisée) Renforcement du suivi de mises en œuvre des barrières techniques et/ou humaines (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> EISH / PSH / PV suite à VTA
Rupture d'ouvrages	<ul style="list-style-type: none"> Liste et état des lieux de l'utilisation des barrières de sécurité techniques et humaines intégrées dans les études de dangers (réalisée) Renforcement du contrôle de l'efficacité des barrières techniques et humaines intégrées dans les études de dangers des ouvrages CNR (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des CAPEX et OPEX
Accident de tiers à proximité des ouvrages annexes	<ul style="list-style-type: none"> Suivi et analyse des incidents/ événements (réalisée) Entretien de la signalisation « danger à proximité des ouvrages annexes (réalisée) Maintenance des dispositifs de protection collective visant à prévenir l'intrusion dans l'ouvrage annexe (réalisée) Revue de l'évaluation des ouvrages annexes (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> EISH avec identification ouvrages hyd = ouvrages annexes
Accident navigation	<ul style="list-style-type: none"> Liste des matériels dits stratégiques pour la sûreté de la navigation (en cours) Référentiels techniques et/ou modes opératoires décrivant les opérations nécessaires à la réalisation des essais, mesures et contrôles sur les matériels importants pour la sûreté hydrauliques et la sûreté de la navigation (en cours) Indicateur de réalisation des contrôles, essais et mesures sur les matériels stratégiques pour la sûreté de la navigation (PM5) Consolidation des indicateurs de réalisation et conformité PM CNR (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> ESSN / EISH
Détérioration de l'image de marque CNR	<ul style="list-style-type: none"> Développer les axes de communication auprès des parties prenantes (en cours) Démarche de tourisme industriel 	<ul style="list-style-type: none"> Taux de retombées médias positives
Défaut de prolongation de la concession Rhône	<ul style="list-style-type: none"> Démarches de négociation auprès de l'Etat Concédant et de l'Union Européenne en vue d'obtenir une prolongation de 15 années environ (en cours) 	<ul style="list-style-type: none"> Décret prolongation
Risque fiscal	<ul style="list-style-type: none"> Veille réglementaire (réalisée) Revue du référentiel de contrôles comptables (programmé en S2-2019) 	<ul style="list-style-type: none"> Montant des redressements fiscaux

Les risques sociaux

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES SOCIAUX

Trois risques identifiés comme majeurs ont été particulièrement suivis en 2018 : les accidents du travail, les risques psychosociaux et la corruption.

RÉSUMÉ DES ACTIONS ENGAGÉES	
Risques	Actions
Accident du travail grave ou mortel	<ul style="list-style-type: none"> • Politique Sécurité CNR (réalisée) • Veille réglementaire (réalisée) • Base de données des événements, presque accidents et accidents (réalisée) • Formations Sécurité (en cours) • Contrôle sécurité permanent (en cours) • Document unique et plan d'actions d'entités (en cours)
Les RPS	<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'actions CNR de traitement des risques psychosociaux (en cours) • Formation des managers sur la détection des situations à risques (en cours) • Création d'une ligne verte d'écoute psychologique (réalisée) • Intégration des RPS dans l'évaluation des risques annuelle, formalisée dans le document unique (réalisée)
La corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Plan de mise en conformité des dispositifs CNR à la loi Sapin 2 (en cours) • Cartographie des risques de corruption (réalisée) • Identification d'une direction « Ethique et Conformité » : Direction Juridique Ethique et Conformité (réalisée) • Nomination d'un référent éthique – conformité (réalisée) • Dispositif d'alerte (réalisé)

POLITIQUES APPLIQUÉES ET PROCÉDURES DE DILIGENCES RAISONNABLES EN MATIÈRE SOCIALE.

Afin de mieux prendre en considération ces aspects le Directoire s'est engagé durablement sur la politique santé- sécurité 2018-2020 et a considéré celle-ci comme l'une des priorités de CNR. Cette politique a été portée à la connaissance de l'ensemble des salariés de l'entreprise

La politique santé- sécurité 2018-2020

Notre engagement est d'apporter à l'ensemble des salariés CNR et des entreprises extérieures intervenant sous notre responsabilité, les meilleures conditions pour travailler en sécurité et préserver leur santé.

Notre ambition

Soutenue par la stratégie d'entreprise CNR 2020, elle repose sur 3 objectifs :

- Atteindre et maintenir un objectif de Zéro accident dans toutes nos activités.
- Viser un taux de fréquence inférieur à 2 en 2020.
- Prévenir, mieux identifier et accompagner les agents confrontés à des difficultés susceptibles de porter atteinte à leur santé mentale ou physique.

Nos initiatives en matière de santé et de sécurité au travail

Analyser les événements. Nous voulons que tout accident du travail et presque-accident soit analysé dans les plus brefs délais, en intégrant les facteurs organisationnels et humains, pour définir les actions correctives et progresser durablement.

Nous apportons l'appui et les moyens nécessaires pour mener à bien les actions définies.

L'implication de tous. Nous nous appuyons et comptons sur la ligne managériale pour porter nos 11 engagements sécurité et suivre leur mise en œuvre. Chaque agent, à son niveau, se doit de les respecter.

Nous demandons à tout agent d'intervenir pour prévenir les comportements et situations dangereuses.

Nous encourageons la remontée des bonnes pratiques et leur communication sur l'ensemble de la Vallée.

La maîtrise des risques

Nous devons améliorer la qualité de nos visites de risques pour mieux maîtriser nos risques, renforcer notre culture santé-sécurité et échanger davantage au sein des équipes.

Au-delà de toutes les formations obligatoires, nous développons des formations en matière de santé-sécurité, spécifiquement adaptées à nos activités et à nos installations (ex : « formation des nouveaux embauchés », « formations aux risques mécaniques », « formation facteurs organisationnels et humains », etc.).

Nous renforçons les exigences spécifiques pour améliorer la gestion de la sécurité pour les entreprises extérieures.



La prévention des risques psychosociaux et la promotion de la santé au travail

Nous poursuivons et développons une démarche reposant sur 4 axes :

- Contribuer individuellement et collectivement à la prévention des Risques Psychosociaux et à la promotion de la santé au travail en partageant le même socle de connaissances.
- Favoriser l'épanouissement professionnel de chacun dans son travail et au sein de son collectif.
- Développer une culture de veille pour accompagner les personnes et équipes en difficulté.
- Evaluer l'efficacité de nos actions.

RÉSULTATS DES POLITIQUES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE SOCIALE

Les mesures de prévention Santé et sécurité :

De nombreuses actions ont été menées en matière de sécurité au cours de cette année, telles que :

- La réalisation d'un autodiagnostic Sécurité pour les managers.
- Le déploiement auprès des salariés des 11 engagements sécurité.
- La mise en œuvre d'un plan d'actions renforcé sur la prévention des risques psychosociaux.
- Le déploiement de la démarche Facteurs Organisationnels et Humains au niveau des managers, des Chargés de Travaux et des membres du CHSCT,
- L'évolution de nos pratiques dans le cadre des interventions d'entreprises extérieures
- La participation à la journée mondiale de la sécurité sur le thème des produits chimiques.

ACCIDENTS : LE TAUX DE FRÉQUENCE ET LE TAUX DE GRAVITÉ SONT EN BAISSÉ

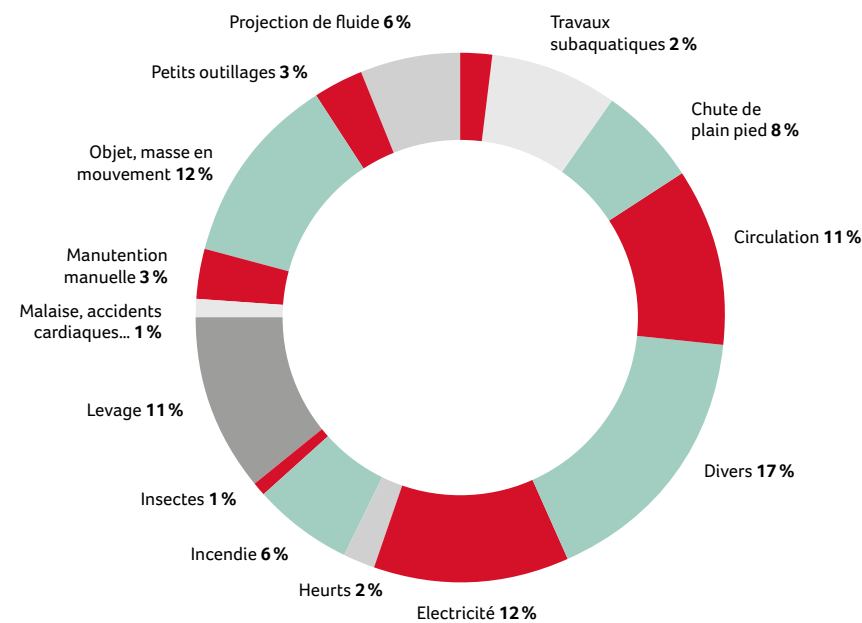
SALARIÉS	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de fréquence	4,96	3,7	4,05	4,48	6,60	2,30
Taux de gravité	0,1	0,1	0,06	0,25	0,28	0,19

Soit pour l'année 2018, 5 accidents avec arrêt et 416 jours d'arrêt.

NOMBRE D'ACCIDENTS SURVENUS AUX SALARIÉS DES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

SALARIÉS D'ENTREPRISES EXTÉRIEURES	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'accidents avec arrêt	12	9	10	18 + 1 accident mortel	22	14
Nombre d'accidents sans arrêt	8	9	11	12	7	7

ORIGINE DES ACCIDENTS
(Principales origines des accidents /
presqu'accidents CNR et Entreprises Extérieures)



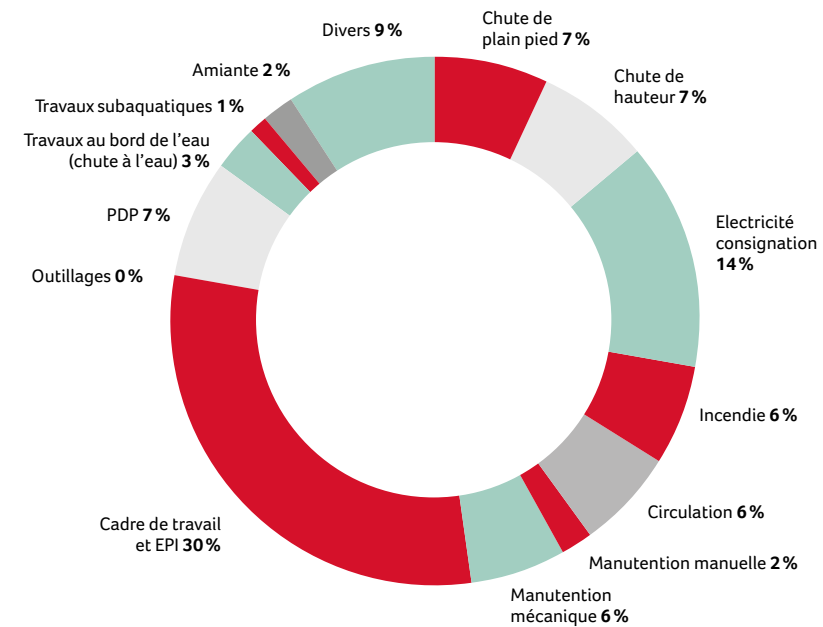
RÉUNIONS DES CHSCT

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	2016	2017	2018
Nombre de réunions de CHSCT par entité	35 dont : <ul style="list-style-type: none"> • 11 au Siège, Labo et PLEH • 6 à la Direction territoriale Rhône-Méditerranée dont 2 extraordinaires • 6 à la Direction territoriale du Haut-Rhône dont 2 extraordinaires • 6 à la Direction territoriale Rhône-Saône • 6 à la Direction territoriale Rhône-Isère dont 2 extraordinaires 	37 dont : <ul style="list-style-type: none"> • CHSCT Siège Social et Services Rattachés: 6 + 1 extraordinaire • CHSCT Haut Rhône: 4 + 1 extraordinaires • CHSCT Rhône Saône: 5 + 1 extraordinaire • CHSCT Rhône Isère: 4 + 1 extraordinaire • CHSCT Rhône Méditerranée: 4 + 2 extraordinaires • CHSCT étendu (CHSCT du siège social + un représentant de chaque CHSCT des Directions territoriales): 8 	32 dont : <ul style="list-style-type: none"> • CHSCT Siège Social et Services Rattachés: 4 • CHSCT Haut Rhône: 4 • CHSCT Rhône Saône: 7 + 2 extraordinaire • CHSCT Rhône Isère: 5 + 4 extraordinaire • CHSCT Rhône Méditerranée: 4 • CHSCT étendu (CHSCT du siège social + un représentant de chaque CHSCT des Directions territoriales): 2

LE NOMBRE DE VISITES DE RISQUES (VR) ET LEURS THÉMATIQUES

Objectif en 2018 : 500 VR.

Résultat : 757 visites de risques ont été réalisées, dont 697 spécifiques à la sécurité. 21 concernent la thématique Environnement (à noter que certaines dimensions environnementales sont parfois abordées lors de VR sécurité), 18 concernent la Sûreté hydraulique et 21 concernent la Sûreté des accès. Les principales thématiques sont exposées dans le graphe suivant.



La dimension sécurité dans les accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail.

L'accord d'intéressement 2017 – 2019 intègre les critères sécurité suivants :

Nombre de visites de risques réalisées
Objectif 2018 : supérieur ou égal à 500.

Résultat 2018 : 714

Les visites de risques concernant la sécurité, l'environnement, la sûreté hydraulique et la sûreté des accès.

Nombre d'accidents de plain-pied avec arrêt
Objectif 2018 : inférieur ou égale à 2

Résultat 2018 : 2

Nombre d'accidents avec arrêt d'origine électrique ou liés à un risque mécanique

Objectif 2018 : 0

Résultat 2018 : 0

Les mesures de prévention des risques psychosociaux

Le monde du travail, son environnement et la manière de l'exercer ont beaucoup évolué ces dernières années. Cette transformation du travail peut être source de satisfaction et d'épanouissement professionnels et personnels mais peut aussi créer tensions, mal-être, voire épuisement. C'est ce qu'on appelle les risques psychosociaux (RPS) qui regroupent stress, violences, harcèlement et qui induisent de la souffrance mentale et/ou psychique.

CNR met à disposition de ses salariés un réseau d'interlocuteurs internes et externes pour aider les collaborateurs qui en éprouvent le besoin et élaborer des solutions.

Les salariés ou les managers qui vivent des tensions au travail peuvent solliciter l'un des acteurs de la prévention interne à l'entreprise : médecins du travail, DRHES (Direction des Ressources Humaines et Sécurité), membres CHSCT...

La DRHES a un rôle d'écoute, de soutien et de prise en charge des collectifs ou d'une personne.

En plus de ces acteurs, la direction de CNR offre la possibilité à tout salarié vivant des tensions liées au travail de bénéficier d'un soutien psychologique grâce à des permanences mensuelles d'une psychologue du travail, mises en place depuis 2017, et à un numéro vert gratuit.

En 2018, le CHSCT du Siège Social sous une forme étendue s'est réuni pour évoquer spécifiquement la Prévention des Risques Psychosociaux et définir un plan d'action spécifique. Le CHSCT s'est réuni à 2 reprises. Présidé par le Directeur Général, il est composé des membres du CHSCT du Siège Social, d'un représentant de chaque CHSCT, des médecins du travail, de la Chargée de Projets RPS, de la Responsable Santé-Sécurité, du DRH. Le CHSCT fait le suivi du plan d'action RPS.



L'ÉVALUATION DES ACTIONS

ACTIONS	PILOTE DE L'ACTION	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN		% AVANCEMENT
Assurer un pilotage global du plan d'actions avec une équipe pluridisciplinaire.	DRHES avec l'appui des Médecins du travail	Janvier 2018	/		100 %
Maintenir le CHSCT du Siège Social sous une forme étendue	DGI	Janvier 2018	Fin 2018		100 %
Suivi du plan d'actions, de son avancement et des indicateurs au niveau local dans chaque CHSCT	Président CHSCT	Janvier 2018	/	Les indicateurs sont présentés en annexe.	100 %
Intégrer dans les Documents Uniques l'évaluation des RPS, par famille d'exposition,	Directeur	Janvier 2018	Fin mars 2018		100 %
Réaliser une nouvelle évaluation des RPS avec l'outil IRIS pour suivre l'évolution.	DRHES	Juin 2019	Fin 2019	Réactiver le Comité de Pilotage	/
Proposer un Questionnaire Santé au Travail aux agents.	Médecins du Travail	1 ^{er} S 2018		Les premiers résultats seront communiqués en 2019	100 %

LES INDICATEURS DE SUIVIS ET LEURS RÉSULTATS

INDICATEURS	PERIMETRE	FREQUENCE DE SUIVI	RESULTATS ANNEE 2018
Le nombre d'accidents de travail, avec et sans arrêt – hors trajet	Direction	Semestrielle	5 AAA (2 DM / 1 DCOS / 2 DTRM) / 6 ASA (2 DVP MIG / 3 DM / 1 DTRM)
Le nombre de personnes reçues aux permanences des psychologues du travail	Lieu géographique des permanences	Semestrielle	35 (16 Siège / 5 DTHR / 6 DTRS / 2 DTRI / 8 DTRM)
Le nombre d'appels au numéro vert	CNR	Semestrielle	2 (global CNR)
Le nombre de situations suivies dans les Comités de suivi des situations complexes	Etablissement	Annuelle	14 Siège / 1 DTHR / 1 DTRS / 1 DTRI / 2 DTRM)
Le nombre de visites médicales	Périmètre de chaque médecin	Semestrielle	1 198 (753 Nord / 445 Sud)
Le nombre de visites médicales en lien avec les RPS	Périmètre de chaque médecin	Semestrielle	216 (86 Siège / 24 DTHR / 40 DTRS / 36 DTRI / 30 DTRM)
Le nombre de consultations à distance (entretiens téléphoniques) en lien avec les RPS	Périmètre de chaque médecin	Semestrielle	14 (5 Siège / 1 DTHR / 2 DTRS / 3 DTRI / 3 DTRM)
Le nombre d'agents concernés	Périmètre de chaque médecin	Semestrielle	185 (67 SS / 20 DTHR / 36 DTRS / 31 DTRI / 31 DTRM)

INDICATEURS	PERIMETRE	FREQUENCE DE SUIVI	RESULTATS ANNEE 2018
Indicateurs médicaux orientant vers une problématique RPS	Périmètre de chaque médecin	Annuelle à partir de début 2019	
Questionnaire santé au travail réalisé par les Médecins du Travail	Périmètre de chaque médecin	A définir en 2018 en cours	
Absentéisme	Direction	Semestrielle	2.95 % (2.82 % Siège / 3.05% Direction territoriale du haut Rhône / 3.16% Direction territoriale Rhône Saône / 3.32 % Direction territoriale Rhône Isère / 2.58% Direction territoriale Rhône Méditerranée)
Le nombre de salariés externes et temporaires dans l'entreprise	Direction	Semestrielle	CDD : 97 (63 Siège / 7 DTHR / 10 DTRS / 11 DTRI / 6 DTRM) Intérimaires : 186 (59 Siège / 19 DTHR / 36 DTRS / 45 DTRI / 27 DTRM)
Le nombre de personnes sans NR, depuis 4 ans	CNR	Annuelle	(global CNR pour 2017)

La lutte contre la corruption

En 2006 CNR s'est dotée d'une charte éthique, puis elle a nommé un déontologue pour veiller à la mise en œuvre de celle-ci afin que tout acte professionnel s'effectue dans le respect des lois et de la réglementation.

Nommé par le Directoire, le déontologue est chargé de sensibiliser managers et collaborateurs au respect de la politique Ethique, de contribuer à la prévention du risque et d'en inventorier les incidents. Il participe à la définition des règles et des devoirs en matière d'éthique professionnelle et veille à leur respect dans l'entreprise.

La loi anticorruption – dites loi Sapin 2- et le règlement général pour la protection des données (RGPD) sont des opportunités pour renforcer l'exigence éthique de CNR.

Pour répondre à cette exigence, CNR s'est dotée, en avril 2018, d'un pôle Ethique et conformité. Celui-ci est constitué du Directeur de la Direction Juridique, Ethique et Assurances (DJEA), d'une référente Ethique et Conformité avec l'appui de deux juristes.

En juillet 2018, le dispositif de lanceur d'alerte est rendu opérationnel par la mise en place de la plateforme Ethicorp. Ce dispositif, indépendant de CNR, est géré intégralement par des avocats ayant les compétences en matière d'éthique. Une commu-

nication spécifique a été réalisée par madame Ayrault, présidente du directoire, à l'attention de tous les salariés, le 18 juillet 2018. Aucune alerte n'a été identifiée par ce dispositif en 2018. Une alerte a été collectée par la voie hiérarchique. Son analyse se poursuit en 2019.

Après la réalisation de la cartographie des risques de corruption, le code de conduite et la politique anti-cadeau ont été soumis au Directoire, puis présentés au COSTRAT le 20 décembre. Ces deux documents seront présentés en 2019 aux organisations syndicales, puis en Comité Central d'Entreprise (CCE) dans le cadre de l'évolution du règlement intérieur et de sa mise à jour.

Le RGPD doit permettre de protéger les données personnelles de chaque individu. La politique CNR de protection de données personnelles et deux procédures (exercices des droits et durée de conservation) ont été mises à disposition sur l'intranet. Une note d'information en direction de l'ensemble du personnel a été diffusée le 21 décembre à l'ensemble des salariés de l'entreprise. En 2019 des formations seront dispensées en priorité pour les salariés utilisateurs de données personnelles provenant notamment de DRHES, DSIN (Direction des Systèmes Information et du Numérique), les chefs de projets et les membres des CODIR.

Le suivi des principaux indicateurs sociaux contenus dans le précédent Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

L'EMPLOI

TABLEAU DE RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR COLLÈGE ET SEXE PAR COLLÈGE À FIN 2017 ET FIN 2018 :

EMPLOI	TOTAL	CADRE	MAITRISE	EXÉCUTION
Effectif total par collège au 31 décembre 2017	1 493	550	719	224
CDI payés au 31 décembre 2017	1 372	531	678	163
Pourcentage de femmes par collège	21 %	25%	22%	6%
Effectif total par collège au 31 décembre 2018	1 500	567	726	207
CDI payés au 31 décembre 2018	1 363	535	678	150
Pourcentage de femmes par collège	22 %	27%	22%	3%

Le pourcentage de femmes est calculé par rapport au nombre de CDI payés au 31 décembre 2018

TABLEAU RELATIF À L'ÂGE MOYEN DE L'EFFECTIF TOTAL PAR GENRE À FIN 2018

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
Age moyen	40.43	40.76	40.68

TABLEAU DE RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL PAR ÂGE À FIN 2018

Tranches d'Age	FEMMES			Total F	HOMMES			Total H	Total
	Cadres	Maîtrise	Exécution		Cadres	Maîtrise	Exécution		
- 25 ans	2	13	15	30	7	28	43	78	108
25 – 34 ans	31	44	1	76	54	142	84	280	356
35 – 44 ans	67	53	2	122	138	167	35	340	462
45 – 54 ans	34	41	1	76	146	165	14	325	401
+ 55 ans	20	24	2	46	68	49	10	127	173
Total	154	175	21	350	413	551	186	1 150	1 500

TABLEAU DE RÉPARTITION DE L'EFFECTIF CDI PAYÉS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE À FIN 2018

RÉGIONS	AUVERGNE RHÔNE ALPES						PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR		OCCITANIE	ILE DE FRANCE
	01	07	26	38	69	74	13	84		
Départements	01	07	26	38	69	74	13	84	30	75
CDI payés	133	21	270	51	660	19	3	66	137	3
TOTAL	1 154						69		137	3

TABLEAU DES EMBAUCHES ET LICENCIEMENTS

THÈMES EMPLOI	DESCRIPTIF 2018
Embauches	<p>49 recrutements en CDI</p> <p>49 alternants intégrés à l'effectif en CDD : Il s'agit des salariés recrutés en contrat d'alternance ou de professionnalisation lors de la rentrée universitaire/scolaire (septembre). S'y ajoutent les alternants recrutés en mai et formés dans le cadre du dispositif d'alternance interne Form'avenir. Ils sont recrutés pour la durée de l'alternance qui varie de 1 à 3 ans.</p> <p>Au sein de l'effectif CNR au 31/12/18 => 129 salariés en CDD : - 59 contrats d'apprentissage - 16 contrats de professionnalisation - 54 CDD « classiques »</p>
Licenciements	<p>2 licenciements pour causes réelles et sérieuses 6 démissions 1 rupture conventionnelle 1 rupture de période de stage</p>

LES RÉMUNÉRATIONS ET LEURS ÉVOLUTIONS

MASSE SALARIALE

	ANNEES	2016	2017	2018
	Masse salariale en euros des salariés statutaires	HOMMES	58 465 033	60 992 130
	FEMMES	14 297 675	15 119 970	16 495 433
	TOTAL	72 762 708	76 112 100	79 212 890

RÉMUNÉRATION BRUTE MENSUELLE MOYENNE (EN EUROS) :

		CADRES	MAÎTRISE	EXÉCUTION	TOTAL
Salariés statutaires 2017	HOMMES	6 430	3 871	2 967	4 687
	FEMMES	6 554	3 332	2 577	4 325
Salariés statutaires 2018	HOMMES	6 660	3 965	3 033	4 836
	FEMMES	5 838	4 452	2 649	4 569

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

NOMBRE DE SALARIÉS STATUTAIRES À TEMPS PARTIEL ET À TEMPS PLEIN :

SALARIÉS STATUTAIRES	TEMPS PARTIEL			TEMPS PLEIN	TOTAL
	< 32 H /S	32 H/S	TOTAL		
HOMMES	5	89	94	975	1 069
FEMMES	20	45	65	235	300
TOTAL	25	134	159	1 210	1 369

L'ABSENTÉISME

	2016	2017	2018
Taux absentéisme maladie	3.10 %	2.26%	1.95%

LES RELATIONS SOCIALES

Le dialogue social est organisé aux niveaux de l'entreprise ainsi que des établissements.

Le tableau ci-après indique le nombre de réunions organisées par instance.

RELATIONS SOCIALES	2018
Nombre de réunions du Comité central d'entreprise	6
Nombre de réunions de Comités d'Établissements	40
Nombre de réunions avec les délégués du personnel	43
Nombre de réunions de Commissions Secondaires Exécution-Maîtrise et Cadres (en application de l'article 3 du statut des IEG ; concerne les mutations, les recrutements, les titularisations, les évolutions de rémunération, la discipline)	13
Nombre de réunions Direction /organisations syndicales (intersyndicales)	41

LE BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

DIALOGUE SOCIAL, PRINCIPAUX ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS PAR THÈMES ET PÉRIODES COUVRANT L'ANNÉE 2018			
Thème	Période de couverture	Signataires	Précisions
Accord collectif d'entreprise instituant des garanties de prévoyance complémentaire	applicable à compter du 1/01/2009	Toutes les organisations syndicales	+ avenant signé en 2018 par toutes les organisations syndicales
Accord collectif d'entreprise instituant des garanties de retraite supplémentaire à CNR	applicable à compter du 1/01/2009	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2009
Accord collectif d'entreprise sur la mise en place d'un dispositif de retraite supplémentaire pour sujétions de services	Applicable à compter du 1/01/2013	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2013
Accord collectif sur la politique d'abondement sur PEE et PERCO	Accord à durée indéterminée	CFE-CGC, FO	Signé en 2010
Accord social	Accord à durée indéterminée	Toutes les organisations syndicales	Accord signé au moment du transfert des salariés d'EDF vers CNR en septembre 2005
Accord d'accompagnement social du projet de modernisations de la navigation	Accord à durée indéterminée	CFE-CGC CGT FO	Accord signé au moment du transfert des salariés des écluses vers le centre de gestion de la navigation en juillet 2008
Accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail	Accord à durée indéterminée	Toutes les organisations syndicales	Signé en 1999 + avenant Compte épargne temps en 2015

DIALOGUE SOCIAL, PRINCIPAUX ACCORDS COLLECTIFS SIGNÉS PAR THÈMES ET PÉRIODES COUVRANT L'ANNÉE 2018			
Thème	Période de couverture	Signataires	Précisions
Accord relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et à la formation	2017-2020	Toutes organisations syndicales	Signé en 2017. Remplace les accords Formation (2007) et GPEC (2014)
Accord relatif à l'adoption de la semaine calendaire pour le décompte du temps de travail et du repos hebdomadaire	Accord à durée indéterminée	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2015
Accord d'entreprise sur la responsabilité sociétale	Décembre 2015 Décembre 2018	CFE-CGC FO	Signé en 2015
Accord sur l'accompagnement social de la mise en place de la nouvelle organisation	Avril 2017 – mars 2019	CFE-CGC CFDT FO	Signé en 2016
Accord collectif relatif aux conditions et aux modalités de vote par voie électronique pour l'élection des délégués du personnel et des représentants salariés au comité d'entreprise ainsi que pour l'élection des représentants salariés au conseil de surveillance	2016-2018	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2016
Accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2016-2019	Décembre 2016 – Novembre 2019	Toutes organisations syndicales	Signé en novembre 2016
Accord relatif au dialogue social au fonctionnement des IRP (Instances Représentatives du Personnel) et au droit syndical	Juillet 2017-Juillet 2020	Toutes les organisations syndicales	Accord signé en 2017 fixant les moyens accordés aux organisations syndicales et aux représentants du personnel en complément des moyens légaux
Accord d'intéressement 2017-2020	Accord à durée déterminée 2017-2020	CFE-CGC, CFDT, FO	Signé en 2017
Accords signés en 2018			
Accord relatif au droit à la déconnexion	Mars 2018-mars 2021	CFE-CGC, CFDT, FO	Signé en 2018
Accord de méthodologie sur la mise en œuvre du projet multiparamétrage à CNR	Avril 2018 – avril 2023	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2018
Accord sur les modalités d'organisation et d'indemnisation des salariés du CGPR	Accord à durée indéterminée	CFE-CGC, CFDT, FO	Signé en 2018
Accord de méthode sur la négociation d'un accord d'entreprise concernant la mise en place du CSE	Décembre 2018 – Juin 2019	CFE-CGC, CFDT, FO	Signé en 2018
Accord collectif relatif à la participation aux résultats de l'entreprise	2017-2019	Toutes les organisations syndicales	Signé en 2018.

LA FORMATION

Rappel des principaux axes de la politique de formation ainsi que les actions associées

La note d'orientation formation représente la déclinaison formation de la Stratégie d'Entreprise 2015-2020 dont l'ambition est d'innover et de se développer pour s'affirmer en leader européen des énergies renouvelables au cœur des territoires.

L'année 2018 a vu la poursuite de la mise en place d'une nouvelle organisation au sein de CNR dans le but de consolider l'excellence industrielle, accélérer le développement, mais également de renforcer les fonctions support tout en confortant l'ancrage local.

La formation professionnelle constitue ainsi un dispositif clé dans cette phase, tant pour professionnaliser les collectifs de travail que pour accompagner les prises de postes individuelles. Les différentes actions de formation associées participent pleinement à la conduite et l'accompagnement du changement induit par cette nouvelle organisation.

À cet effet, l'engagement supplémentaire concrétisé par 7 094 heures de formation réalisées en 2017 a été reconduit pour 2018 et 12 107 heures supplémentaires de formation ont ainsi été réalisées en 2018. Il a traduit la volonté d'accompagner les nouvelles entités dans leurs besoins particuliers de formation et les salariés dans leurs nouvelles missions et de renforcer la transversalité, le mode projet et le volet management



En parallèle, CNR a rassemblé, dans un accord GPEC Formation, la formation professionnelle et le développement des compétences des salariés constituant ainsi un levier majeur pour leur professionnalisation et pour la réussite du projet industriel et social de CNR.

En cohérence avec les engagements évoqués, et afin de poursuivre les actions menées depuis plusieurs années, la politique formation CNR a été déclinée en 6 grands axes :

- Accompagner l'évolution de l'organisation de CNR en mettant en œuvre les dispositifs de professionnalisation collectifs et les accompagnements individuels nécessaires aux évolutions ou aux renforcements de compétences attendus.
- Accompagner la vision stratégique de l'entreprise par la poursuite des formations cœur de métier et la mise en place de nouveaux modules adaptés à ses ambitions.
- Décliner et renforcer les dispositifs issus de l'accord GPEC en proposant les actions de formation adaptées aux enjeux et besoins.
- Poursuivre le déploiement des dispositifs et obligations issus de la Loi du 5 mars 2014.
- Accompagner les politiques Sûreté et Santé-sécurité.
- Optimiser la performance de la formation.

FORMATION 2018

FORMATION	2018
Nombre d'heures	Prévu : 53 983 heures dans le cadre du Plan de formation + 10 000 heures pour poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre de la nouvelle organisation Réalisé : 52 717 heures dans le cadre du Plan + 12 107 heures pour accompagner la mise en œuvre de la nouvelle organisation, soit un total de 64 824 heures (*)

(*) Chiffres 2018 en cours de consolidation

Formations santé et sécurité

31 % des heures de formation suivies ont concerné le domaine Sécurité, notamment sur les thèmes suivants :

- Poursuite des formations Sécurité nouveaux embauchés niveau 1 et 2
- Mise en œuvre d'une formation Culture Sécurité pour les fonctions supports
- Intervention des entreprises extérieures
- Facteurs organisationnels et humains
- Formation aux risques amiante
- Sensibilisation travaux en hauteur, EPI anti-chute, systèmes de liaison
- Gestion de crise
- Poursuite des formations « habilitations électriques » et des recyclages associés selon la nouvelle norme NFC 18-510
- Formations initiales et recyclages secourisme
- Autres formations Sécurité (Echafaudage, préparation CACES, pontier élingueur,...)

Principales formations environnementales réalisées en 2018

Les formations environnementales ont concerné les thèmes suivants :

- Acoustique de l'environnement (théorie)
- Identification de l'arbre
- Botanique
- Diplôme BTSA Gestion et protection de la nature
- Découverte Eolien et Photovoltaïque
- Droit environnement industriel
- Environnement CNR réglementation
- European Funding Academy
- Les plantes du marais
- Loi sur l'eau Nouvelles exigences réglementaires
- Maîtrise d'œuvre en génie végétal
- Travailler avec le monde agricole
- Reconnaissance des saules et saulaies Bassin versant du Rhône



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT (DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES)

Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

La Direction et l'ensemble des organisations syndicales de CNR ont signé fin 2016 le 4e accord pour la période 2016-2019.

Les trois précédents accords ont permis, par des actions très concrètes, de créer le terreau d'une part de l'égalité entre les femmes et les hommes chez CNR et d'autre part de la mixité au sein des équipes de travail. Nous savons aujourd'hui que les mesures en faveur de l'égalité de traitement et de la mixité sont des leviers de performance à la fois économique et sociale.

La politique de CNR pour l'égalité et la mixité a permis ces avancées pour les femmes entre 2007 et 2018 :

- CDI : de 18 à 22 %
- Collège cadre : de 20 à 27 %
- Alternance : de 14 à 37 %

Le 4^e accord vise entre autres actions :

- L'égalité de rémunération
- L'égalité d'accès à la formation
- L'égalité dans le recrutement et la mixité dans les équipes
- L'évolution des mentalités pour atténuer les stéréotypes
- L'articulation entre une activité professionnelle et la vie familiale.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Depuis 2007, la Direction de la CNR et les organisations syndicales ont signé 3 accords successifs en faveur de ce public.

Les actions engagées et réalisées par l'entreprise a permis de faire évoluer le taux d'emploi (global) des personnes en situation de handicap de 1.20 % en 2005 à 7.21 % en 2018.

Pour réaliser cette progression, l'entreprise CNR recrute des personnes en situation de handicap (CDI, CDD, Intérim, Alternance, Stages...), réalise des maintiens en emploi et accompagne les salariés dont la situation de santé se fragilise.

Enfin, CNR a mené des actions de sensibilisation en interne pour faire évoluer ses achats auprès du secteur protégé et adapté. En 2018, les achats de CNR à ce secteur ont représenté 26.3 (équivalent temps plein). Ce nombre était de 23.4 en 2017.

La politique de lutte contre les discriminations, promotion de la diversité

CNR souhaite faire de sa diversité un levier de performance sociale et économique. Et pour promouvoir cette richesse, CNR a réalisé et diffusé une campagne d'affiches sur les stéréotypes liés aux critères suivants : âge, genre, état de santé, origine. Un film a été ensuite réalisé et diffusé lors des vœux et sur l'intranet valorisant la diversité des collaborateurs.

CNR s'est associée en 2017-2018 à la campagne « Femmes ici et ailleurs » en lien avec l'éducation nationale diffusée auprès des collèges de France qui vise à promouvoir la mixité des métiers.

L'insertion des publics éloignés de l'emploi (cf. alternance « interne »)

Alternance interne

Depuis 2012, CNR a mis en place un dispositif d'alternance interne Form'avenir qui pour objectif de former à ses métiers de maintenance et d'exploitation des jeunes éloignés de l'emploi. En 2018, **4 jeunes** formés par CNR ont été embauchés à l'issue de leur période d'apprentissage et une nouvelle promotion de 6 jeunes a été recrutée.

Insertion

CNR est partenaire de longue date de plusieurs associations œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle et sociale des publics éloignés de l'emploi. En partenariat avec les associations « nos quartiers ont du talent » et la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), **8 salariés** CNR ont parrainé durant cette année des personnes éloignées de l'emploi.

Durant cette même année, notre engagement en faveur de la diversité a été présenté lors de rencontres dans les missions locales, pôle emploi, les écoles et La Métropole de Lyon. La centrale de Pierre-Bénite a accueilli, en partenariat avec la métropole de Lyon, un groupe de 12 bénéficiaires du RSA pour leur faire découvrir les métiers de l'exploitation et à la maintenance et, après avoir participé à un atelier sur les techniques de recrutement



Les risques environnementaux

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les principaux risques concernent la pollution, le réchauffement du climat et la transition énergétique, la biodiversité. La couverture de l'ensemble de ces risques se réalise à partir de trois documents d'orientation.

RÉSUMÉ DES ACTIONS ENGAGÉES	
Risques	Actions
La pollution	Veille réglementaire (réalisée) Procédure 162 (directive d'exploitation pollution du Rhône (en cours de réécriture) Analyses environnementales (en cours de réalisation, retard de 4 sur 2018. Programmées en 2019) Suivi des événements environnementaux (réalisé) Document état des risques et pollution en direction des amodiataires (réalisé).
Le réchauffement du climat et la transition énergétique	Les actions réalisées dans le cadre des 9 engagements Veille réglementaire (réalisée)
la biodiversité	Veille réglementaire (réalisée) Le plan de gestion environnemental du domaine Les missions d'intérêt général

POLITIQUES APPLIQUÉES ET PROCÉDURES DE DILIGENCES RAISONNABLES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE

Soucieuse de son environnement, la CNR mène ses missions de concessionnaire dans une logique de conciliation des enjeux industriels et environnementaux. Trois documents qui se complètent orientent nos réflexions et nos actions : la charte environnement, nos 9 engagements en faveur de la transition énergétique et du climat, le plan de gestion environnemental du domaine.

La charte de l'environnement impulse nos orientations environnementales, elle porte sur les actions suivantes :

- optimiser et diversifier les sources d'énergie renouvelable
- Favoriser le transport fluvial,
- Contribuer à la lutte contre la pollution
- Restaurer les milieux et favoriser le développement des espèces
- Gérer le patrimoine naturel et favoriser le développement des espèces
- Gérer le patrimoine naturel et paysager
- Innover par la recherche et développement
- Développer des réflexes environnementaux
- Partager des informations sur l'environnement

À l'occasion de la COP21 en France CNR a pris 9 engagements en cohérence avec les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte à savoir :

- participer à la formation des « consom'acteurs » de demain
- associer les citoyens et collectivités à certains de nos projets ENR
- accentuer la concertation publique
- démultiplier notre stratégie RSE
- être un laboratoire des énergies du futur
- tripler en 5 ans notre production en photovoltaïque et en éolien
- partager notre modèle à l'international
- encourager la mobilité alternative
- soutenir l'agriculture durable

Le plan de gestion environnemental du domaine (PGED) a été réalisé de manière volontaire dans le cadre d'une démarche de co-construction avec les différents services internes CNR et en lien avec les partenaires institutionnels que sont la DREAL, l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), l'Agence de l'Eau et l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques). Le PGED (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques) présente la prise en compte globale de l'environnement dans la réalisation des missions de concessionnaire pour une gestion équilibrée et une valorisation du domaine concédé, dans une logique de conciliation des enjeux : sûreté/sécurité, environnement et économique.

Outil à vocation opérationnelle, il constitue également un document d'information et de partage entre les services de l'État et CNR afin de faciliter les échanges et une compréhension réciproque.

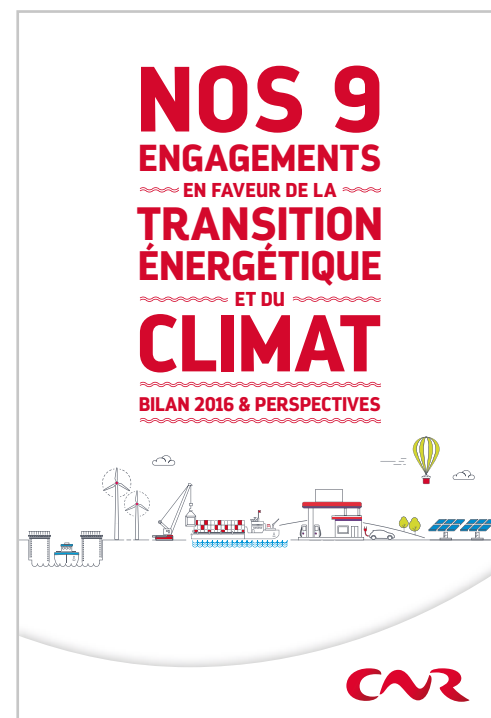
RÉSULTATS DES POLITIQUES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE.

NOS SITES

CNR n'a pas de sites classés Seveso, ni de sites soumis aux régimes de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation pour la protection de l'environnement (ICPE).

CN'AIR, filiale à 100 % de CNR et également productrice d'électricité à base d'énergies renouvelables, est soumise au régime des autorisations ICPE dans le cadre de la construction et de l'exploitation des installations. Des mesures compensatoires réglementaires sont très souvent exigées et mises en œuvre sur les sites, en particulier pour la protection de la biodiversité et l'intégration paysagère des parcs.

Certains sites portuaires (dont le Port Lyon Édouard Herriot et Salaise-Sablons) sont soumis à la réglementation liée aux Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du fait d'activités à risques situées à proximité de nos sites. Les autres sites CNR ne sont pas soumis à cette réglementation.



Depuis le 1^{er} août 2018, CNR est soumise à un arrêté préfectoral fixant les mesures destinées à préserver la sécurité des riverains du PLEH sur les territoires des communes de Saint-Fons et Lyon. Dans ce cadre CNR est soumise à un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ce qui suppose des études de danger, un siren PPI, un plan de sûreté des exercices avec les pompiers notamment pour tout ce qui touche le transport des matières dangereuses. Afin de mieux maîtriser le risque, CNR fait appel à un expert à la sécurité spécialisé en transport de matières dangereuses (société FORM EDIT). Les études de danger du PLEH et d'autres sujets comme la pollution accidentelle de nappe ou le risque foudre sont réalisées en collaboration avec le cabinet d'expert LIGERON.

Le rôle de CNR est de gérer ses ouvrages pour assurer le plus haut niveau de sûreté. Elle manœuvre alors ses ouvrages dans le strict respect des consignes d'exploitation approuvées par ses autorités de

tutelle. Elle contribue au dispositif de prévision et d'alerte en mettant à disposition des Services de Prévision de Crues de l'Etat ses mesures et prévisions élaborées pour ses besoins propres. Des études de danger sont réalisées sur nos ouvrages hydroélectriques

Dans le cadre de la maîtrise globale des risques, une base incident a été créée (incluant les incidents environnementaux, y compris dont l'origine peut provenir de tiers).

Les 19 aménagements hydroélectriques font l'objet d'analyses environnementales qui permettent d'identifier et hiérarchiser les aspects et impacts de nos activités sur l'environnement. L'analyse est réalisée en situation normale d'exploitation mais également en situation accidentelle ou dégradée. Le risque majeur identifié concerne la pollution de l'environnement.



Prévention et contrôle des pollutions

D'une manière générale, une procédure, revue périodiquement, décrit l'organisation de CNR en cas de crise. Les pollutions (essentiellement vis-à-vis du milieu aquatique et de la biodiversité présente sur le domaine concédé) font parties des scénarios envisagés dans cette procédure ; des tests sont organisés régulièrement. Des procédures décrivent les actions à mener en cas de pollution.

Les principaux risques environnementaux sont identifiés dans le cadre des mises à jour des analyses environnementales ; 2 analyses ont été réalisées en 2018 à la Direction territoriale du haut Rhône sur le périmètre industriel.

Le reporting des principaux incidents environnementaux liés à l'exploitation et la maintenance des ouvrages hydroélectriques est issu des rapports hebdomadaires d'exploitation et de l'outil GMAO (Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur). Un suivi est réalisé tous les 2 à 3 mois lors des réunions de coordination de l'exploitation, ainsi qu'une fois par an dans le cadre de la Revue de Direction Qualité et Environnement. 22 Incidents environnementaux ont été enregistrés en 2018.

On retiendra également, vis-à-vis des impacts sur la qualité de l'air la qualité des sols et des eaux, l'incendie à l'usine d'Avignon d'un disjoncteur.

LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RÉDUCTION OU DE RÉPARATION DE REJETS DANS L'EAU ET LE SOL

RÉDUIRE LES REJETS DANS LE MILIEU NATUREL : EAU ET SOL SUR L'ENSEMBLE DU DOMAINE CONCÉDÉ CNR			
Thèmes	Indicateur	Année de début	Réalisation
Drainage (mélanges huiles/eau).	% des aménagements ayant un système de récupération des polluants sur les drainages	2010	100 % des aménagements ont depuis 2012 un système de récupération des polluants.
Stockages de produits dangereux.	% des aménagements ayant mis sous rétention les Stockages de produits dangereux	2010	100 % des aménagements ont depuis 2012 un système de rétention des polluants
Stockage de déchets	% de sites ayant une zone de stockage de déchets	2010	100 % des aménagements ont depuis 2012 créé des zones de stockage
Analyse des sols systématique avant l'installation d'un nouvel amodiatiaire et à son départ.	% de nouveaux contrats d'amodiatiaires avec un état des sols réalisé avant installation	2012	Systématique lors de l'installation ou le départ d'un amodiatiaire

LA PRISE EN COMPTE DES NUISANCES SONORES ET DE TOUTE AUTRE FORME DE POLLUTION SPÉCIFIQUE À UNE ACTIVITÉ.

Les principales nuisances sonores se situent à l'intérieur des aménagements. Des mesures correctrices ou de protection ont été développées comme par exemple la signalisation pour port de protection individuelle. Concernant les éventuels impacts sonores des installations vis-à-vis des riverains, ceux-ci sont abordés dans le cadre des analyses environnementales. Ils sont généralement très limités.

Le réchauffement du climat et la transition énergétique

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique les pouvoirs publics visent l'accroissement de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français et le développement de modes de transport ne recourant pas aux énergies fossiles. Désireuse de participer à l'atteinte de ces objectifs, CNR augmente ses capacités de production et œuvre au développement de la mobilité électrique.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE

CNR optimise la ressource en eau en turbinant les débits réservés des « Vieux-Rhône » grâce à des petites centrales hydroélectriques (PCH). Plusieurs projets sont en cours de réalisation ou d'étude :

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE	DÉBUT DE L'ACTION	ETAT DE RÉALISATION AU 31/12/2018	FIN DE L'ACTION
Microcentrale Hydraulique de Sauveterre	2012	Mise en service en mai	2018
Petite Centrale Hydraulique de Vallabrègues	2013	Dépôt du dossier auprès de la DREAL	2022
Petite Centrale Hydraulique de Le Pouzin	2012	Mise en service	2018

L'AUGMENTATION DES CAPACITÉS DE PRODUCTION À PARTIR DE L'ÉOLIEN ET DU PHOTOVOLTAÏQUE

Le recours aux énergies renouvelables est au cœur de la stratégie de développement du groupe CNR qui met en place chaque année de nouveaux actifs de production avec des objectifs ambitieux à l'horizon 2020. En 2018, 74,46 MW éoliens et photovoltaïques supplémentaires ont été mis en service ou acquis comme résumé dans le tableau ci-dessous.

NATURE DU PARC	NOM	CAPACITÉ INSTALLÉE (MW)
Eolien	Chanveaux	11.50
	Choqueuse	14.10
	Quelaines	7.05
	Villers-Vicomte	7.05
	Chanveaux	11.50
	Port-Saint-Louis (acquisition)	21.25
Photovoltaïque	Bourg-Lès-Valence	3.40
	Courtine	5.00
	La Roche De Glun	2.60
	Salaise	0.31
	Upaix	2.20

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Réalisation corridor de recharges électriques

En concertation avec les collectivités locales CNR a terminé l'aménagement du réseau d'infrastructures de recharge rapides pour véhicules électriques. Cet axe de circulation vert rend possible les trajets en véhicules électriques sur de grandes distances.

Le tableau ci-après présente diverses informations concernant les recharges effectuées sur les bornes du corridor électrique

BILAN	2018
Nombre de stations	27
Nombre de bornes	54
Nombre de recharges réalisées	5704
Consommation délivrée MWh	84,177
Moyenne kWh/recharge	14,76
Equivalent km (hypothèse : 180 Wh/km)	467650
Tonnes de CO ₂ évitées en direct (hypothèse : 180 Wh/km)	98

Nous retenons comme hypothèse une consommation moyenne de 180 Wh/km, la consommation moyenne est de valeur supérieure à celle retenue en 2017 moyenne qui était de 150 Wh/km. Cette hypothèse s'appuie sur la valeur médiane communiquée en 2018 dans l'étude « quelle contribution du véhicule électrique à la transition écologique en France ? » menée par la Fondation pour la Nature et l'Homme.

L'AUGMENTATION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET LE DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGES SUR LES SITES CNR

CNR développe son parc de véhicules électriques

CNR procède 70 véhicules électriques dont 2 hybrides rechargeables ainsi que 361 véhicules diesel et 5 véhicules essence. Soit un pourcentage de 19,44 % de véhicules rechargeables ou hybrides. Nous avons ainsi dépassé notre objectif de 15 % du parc.

DÉVELOPPEMENT DES BORNES DE RECHARGES SUR LES SITES CNR

À fin 2018, le total des bornes installées sur les sites CNR est de 50 bornes représentant 98 prises.

En 2018, 475 000 km ont été réalisés grâce aux recharges sur les bornes électriques CNR, soit environ 80 tonnes de CO_{2e} évitées en direct. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des consommations des bornes de recharge pour véhicules électriques situées sur les aménagements CNR (hors stations publiques du corridor électrique) et supervisées par notre application Move In Pure :

BILAN	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de bornes	10	13	32	40	44	50
Nombre de charges	542	674	2859	4315	6637	7540
Consommation (MWh)	5,5	6,7	27,3	45	62,9	71,3
Moyenne kWh/recharge	10,28	9,97	9,58	10,43	9,5	9,5
Tonnes de CO ₂ évitées	7	9	36	57	83	94

L'augmentation est constatée sur trois Directions territoriales et le siège ce qui traduit une meilleure perception de ce type de véhicule conduisant à une utilisation plus fréquente.



En 2018 CNR poursuit ses efforts pour promouvoir le véhicule électrique. Elle éco-subsidie ses salariés pour l'achat de moyens de locomotion électriques :

- 200 euros pour chacun des 30 salariés qui se sont portés acquéreurs d'un vélo électrique
- 21 200 euros pour chacun des 8 salariés qui se sont portés acquéreur ou qui ont contracté une location longue durée pour une voiture 100 % électrique (à condition de garder trois ans le véhicule concerné)

LE PLAN DE DÉPLACEMENT D'ENTREPRISE (PDE) ET LE PLAN DE DÉPLACEMENT INTER-ENTREPRISES (PDIE)

Le plan de déplacement d'entreprise (PDE)

CNR encourage ses salariés à utiliser les transports en commun ou les modes doux de déplacement. Un PDE a été mis en place en 2008 au siège social pour les salariés CNR travaillant au siège social et au Port de Lyon. Il connaît un succès important avec près de 39 % des salariés des deux sites y participant, soit 243 d'entre eux à fin 2018.

2017	2018	ABONNEMENTS PDE
122	117	Abonnement TCL : CNR favorise l'utilisation des transports en commun par des (CDI, CDD, alternance) : un accord conclu avec le SYTRAL permet des réductions des abonnements city pass, en contrepartie les salariés concernés s'engagent à ne pas stationner plus de 5 journées par mois avec leur voiture sur le parking de l'entreprise
21	20	Abonnement SNCF : dans le but d'encourager les salariés qui se déplacent en train, sur le trajet domicile/ travail CNR octroie une subvention de 70 % du montant de l'abonnement de la SNCF pour autant qu'ils s'engagent à ne pas stationner plus de 5 journées par mois avec leur voiture sur le parking de l'entreprise.
38	40	Abonnement SNCF/TCL
52	66	Formule VELO : depuis 2008, CNR met à disposition des agents qui travaillent au siège social 6 vélos à assistance électrique (VAE) avec une autonomie de 35 km pour les déplacements professionnels ou domicile-travail/travail-domicile
0	0	Formule COVOITURAGE : l'inscription d'une équipe de covoiturage d'au moins 2 agents donne droit à une place de parking garantie, un remboursement des frais de déplacement en cas de retours urgents imprévus à hauteur de 200 € par année, un quota de 5 journées par mois de stationnement individuel.
233	243	TOTAL

Le plan de déplacement inter-entreprises

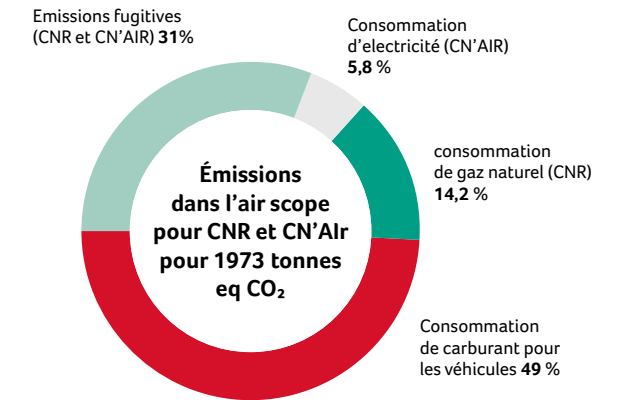
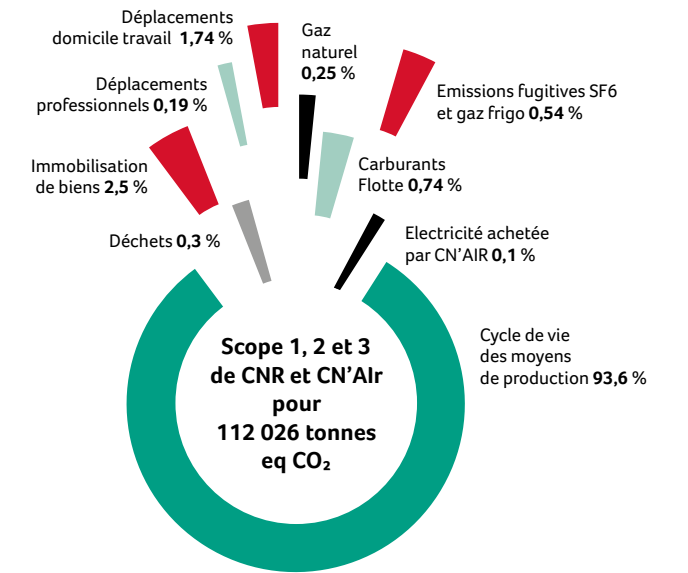
Afin de poursuivre son ambition CNR a lancé le projet de réaliser un PDIE au Port de Lyon. Ce projet fédérateur est commun aux salariés des entreprises du port. Ce dispositif a pour objectif d'améliorer les trajets domicile-travail en développant le co-voiturage, l'accès aux transports en commun ou les modes de déplacement doux.

LES REJETS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'activité de CNR est peu productrice d'émissions dans l'air qui participent au changement climatique. Sa production électrique, exclusivement à partir d'énergies renouvelables, participe aux objectifs nationaux et européens d'abaissement des émissions carbonées. L'entreprise n'est pas soumise aux échanges de quotas de CO₂ mis en œuvre consécutivement au protocole de Kyoto et figurant dans la réglementation européenne.

Scope 3 CNR et CN'AIR

L'établissement de ce scope est réalisé à partir d'informations fournies par une étude de Winergia et reportées en l'état : les immobilisations de biens, les déchets, les déplacements domicile travail. Ces données sont stables et leur évolution peu significatives. Les autres données sont actualisées à l'exercice 2018 : les déplacements professionnels (train, avion) et le cycle de vie des ouvrages. La totalité des émissions est de 112 026 tonnes eq CO₂. Comme l'année précédente la principale source d'émissions concerne le cycle de vie des moyens de production de CNR et CN'AIR (construction, maintenance, démantèlement). Il représente 104 818 tonnes eq CO₂ soit plus de 93 % du bilan. Il se décompose comme suit : 86 691 pour les ouvrages de CNR et 18 127 pour les installations de CN'AIR.



Estimation des émissions évitées compte tenu de notre production 100 % renouvelable

TYPE DE PRODUCTION		PRODUCTION (GWh)	FACTEUR D'ÉMISSION (g CO _{2e} /kWh)	ÉMISSIONS DE GES (t CO _{2e})	AVEC MIX FRANÇAIS (T CO _{2e})	ÉMISSIONS ÉVITÉES 2018 (T CO _{2e})	RAPPEL 2017 ÉMISSIONS ÉVITÉES (T CO _{2e})
CNR	Hydraulique Rhône	14 346	6	86076	745992	659916	569671
	PCH Rhône	102,57	6	615	5333	4718	5698
CN'AIR	PCH	61,94	6	371	3320	2949	1891
	Solaire	88,65	55	4875	4609	- 266	368
	Eolien	1014,83	12,7	12881	52771	39890	39555
Total				104 818	812025	707207	617183

Total des émissions évitées CNR (t CO _{2e})	664634
Total des émissions évitées CN'AIR (t CO _{2e})	42573
Total des émissions évitées groupe CNR (t CO _{2e})	707207

Protection et innovation au service de la biodiversité

CNR dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités veille à la préservation de l'environnement. À travers ses Missions d'Intérêt Général, des projets en faveur de la biodiversité et des milieux aquatiques sont réalisés en concertation avec les parties prenantes concernées sur l'ensemble la concession du Rhône. Le Rhône possède un patrimoine naturel remarquable et une riche biodiversité. Les nombreux outils de protection et inventaires recensés le long de la vallée du Rhône en témoignent :

- 20 sites Natura 2000 : 12 sites SIC (Site d'Intérêt Communautaire) et 8 ZPS (Zone de Protection Spéciale)
- 60 zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1
- 30 ZNIEFF de type 2
- 7 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- 1 zone humide inscrite sur la liste « RAMSAR » (zone humide d'importance internationale)
- Réserve de biosphère de Camargue
- 3 Parcs Naturels Régionaux traversés
- 2 réserves naturelles Nationales
- 2 réserves de chasse faune sauvage
- 8 arrêtés de protection de biotope

Les projets principaux en relation avec la biodiversité sont déclinés dans le cadre du 3^e plan d'actions MIG- volet environnement partie préservation de la ressource en eau et biodiversité.



LE PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTAL DU DOMAINE CONCÉDÉ

Dès 2012, CNR a engagé une démarche volontaire et partagée, en lien avec les services institutionnels, d'élaboration d'un plan de gestion environnemental du domaine concédé (PGED).

Il présente une vision d'ensemble coordonnée de la gestion et de la valorisation du domaine concédé dans une logique de conciliation des enjeux de sûreté-sécurité, environnement et économique.

Il tient compte des composantes industrielles (sûreté, sécurité, exploitation...) comme des composantes naturelles, pour définir des actions adaptées en fonction des différents enjeux, dans une optique de gestion équilibrée du domaine concédé.

Ce plan de gestion est un document évolutif qui s'inscrit dans une logique d'adaptation et d'amélioration continue permettant de valoriser les bonnes pratiques et l'évolution des connaissances notamment issue des retours d'expérience.

Ainsi, le PGED donne un cadre cohérent permettant de formaliser, compléter et améliorer les pratiques existantes en matière de gestion et valorisation du domaine concédé à CNR. Après sa diffusion en interne et auprès des partenaires externes début 2016, celui-ci est en cours de déclinaison au plan local.

En 2018, un 1^{er} bilan sur la mise en œuvre du PGED a été engagé. Le bilan complet permettra à termes de développer les préconisations en terme de biodiversité sur de nouveaux secteurs comme les Vieux-Rhône ou les zones industrialo-portuaires.

AU TITRE DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, LES PRINCIPALES ACTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ CONDUITES :

RUBRIQUES	AVANCEMENT DES OPÉRATIONS 2018
Restaurer la qualité écologique du fleuve	Poursuite des travaux de réhabilitation du vieux Rhône de Donzère-Mondragon. Travaux de restauration sur le complexe n° 2 réalisé et comportant des opérations sur 3 îlots : Grange-Ecrasée, des Dames et Banc-Rouge.
	Début des travaux de réactivation de la dynamique fluviale sur le site pilote de CORNAS.
	Etude de faisabilité sur la réalisation de travaux de réactivation des marges sur le site de BAIX.
Enrichir la biodiversité	Passé à anguilles du Lez : réalisation de 5 ouvrages de franchissement sur les seuils du Lez. Mise en eau des passes programmée en mars 2019.
	Poursuite des opérations en faveur de la continuité écologique. Dossier en cours d'instruction pour les passes à poissons de Vallabrègues, L'Ouvèze, Sault-Brénaz et La Durance.
	Amélioration de la connaissance naturaliste : <ul style="list-style-type: none"> • signature de la convention de partenariat avec la FNE-AURA (Ex-FRAPNA) sur « l'appui à l'élaboration d'une méthodologie pour évaluer la biodiversité et la fonctionnalité des ripisylves ». • Signature de la convention de partenariat avec le CEN PACA sur « Étude et mise en perspective des peuplements de papillons de jour et d'orthoptères sur les milieux ouverts et secs présents sur les aménagements CNR » sur le territoire de la Direction territoriale Rhône Méditerranée.
Pour une agriculture durable	Une journée d'échanges, co-organisée par CNR et IAGF, avec l'appui de l'ISARA – Lyon, a réuni une trentaine de personnes CNR (dont le comité stratégique) et des professionnels du monde agricole. Elle visait deux objectifs : Comprendre les enjeux du monde agricole, et définir une feuille de route pour CNR en prenant appui sur les actions déjà menées et les axes posés dans le prochain schéma directeur.
	Dans le cadre de nos partenariats apiculture : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place panneaux et Animation publique sur le site de Boulbon • Site Caderousse : Installation hôtel à insectes sur le site de Caderousse • Signature d'une convention avec l'association pour le développement de l'apiculture en Auvergne-Rhône-Alpes (ADA AURA)
	Signature d'un accord cadre agriculture durable avec les chambres d'agriculture des bouches du Rhône, du Gard et du Vaucluse
	Réalisation d'un guide technique haie et atelier en coopération avec l'ISARA et la chambre d'agriculture de la Drome. Expérimentation agriculture sous couverts végétaux avec un agriculteur du domaine concédé.
Domaine CNR et environnement	Expérimentation sur le Vieux-Rhône de Chautagne (partenariat entre SHR, CEN et CNR) pour définir un protocole de gestion des bancs d'alluvions conciliant la sûreté hydraulique et la biodiversité.
	Suivi d'une opération expérimentale de réinjection sédimentaire dans le Vieux-Rhône de Chautagne.

Concernant CN'AIR, l'ensemble des sites est depuis décembre 2018 répertorié dans une base de données EICM réalisée par le groupe ENGIE. Cette approche permet d'évaluer l'ensemble des impacts environnementaux d'un site pour l'élaboration de plans d'action, en concertation avec les parties prenantes locales. Cette analyse des risques est utilisée pour identifier les risques environnemen-

taux des sites dans le cadre du devoir de vigilance. En fonction des résultats obtenus 12 parcs éoliens et 1 parc photovoltaïque sont considérés comme prioritaires. Chaque parc dispose d'un plan d'action de suivi des mesures environnementales, celles-ci ont occasionné 51 332 € de dépenses en CAPEX et 395 432 € en OPEX.



UNE ANNÉE MARQUÉE PAR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ.

Dans le cadre de ses Missions d'Intérêt Général, différentes actions de R&D dans le domaine de l'Environnement sont déployées.

Projet DAARAC : Dévalaison des Anguilles Argentées Rhône Arles Caderousse :

Le suivi de la dévalaison des anguilles argentées au sein de l'aménagement de Caderousse et sur les 2 bras du Rhône en Camargue permet ainsi d'apprécier l'incidence globale d'un aménagement hydroélectrique et de définir quelles sont les voies préférentielles de dévalaison. Elle a fait l'objet de 2010 à 2015 d'études d'opportunité et de faisabilité qui ont permis de définir les meilleurs coûts et les techniques les plus appropriées pour minimiser les risques. Ce nouveau développement garde un fort caractère expérimental.

L'objectif de l'étude est de capturer et marquer (implantation chirurgicale d'une marque émettrice) des anguilles, préalablement identifiées comme en cours d'argenture ou argentées en amont de l'aménagement de Caderousse, relâcher les individus marqués sur leur lieu de capture ou plus en amont et d'enregistrer leur passage dans une des routes de dévalaison possibles à travers l'aménagement hydroélectrique (écluse, déchargeur, barrage, Rhône court-circuité (RCC) ou usine-canal de rejet) et savoir si les individus dévalant arrivent jusqu'à Arles (c'est-à-dire proche d'une arrivée en mer méditerranéenne).

Cette étude est menée en partenariat entre CNR, IRSTEA (L'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture), MRM (Migrateurs Rhône Méditerranée) et AFB (Migrateurs Rhône Méditerranée) avec un cofinancement de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Identification des hypothèses de recherche pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes sur les bords du Rhône :

L'émergence des diverses espèces exotiques envahissantes et leur prolifération dans les hydro-systèmes pousse CNR à rechercher des techniques de contrôle en adéquation avec la démarche Zéro Phyto qu'elle a engagée depuis 2008. CNR en lien avec des laboratoires partenaires mène depuis quelques années des travaux de recherches dans ce domaine, notamment sur l'effet de substances allélopathiques sur les Renouées. L'analyse réalisée en 2018, des différents travaux sur le sujet, laisse entrevoir des perspectives à forts potentiels. Une approche scientifique plus poussée notamment à travers une thèse permettrait d'identifier plus précisément une méthode de lutte afin de contrôler l'implantation et le développement de trois espèces dominantes sur les bords du Rhône (l'Ailante, le Faux-Indigo et la Renouée du Japon).

Projet TurbidiFish, étude d'impact des dragages d'entretien du lit du Rhône sur le peuplement piscicole :

La caractérisation des effets d'opérations de gestion sédimentaire telles que les dragages, sur les peuplements piscicoles européens, est un enjeu important pour CNR.

De 2016 à 2017, l'étude avait montré la très bonne résistance de truites-arc-en-ciel et de gardons à une exposition longue à une concentration en MES jusqu'à 1 g/l.

Les résultats obtenus en 2018 sont très intéressants avec le constat d'une absence de mortalité de truites fario (espèce encore plus sensible) à une exposition longue à 2 g/l.

Les perspectives pour les années à venir portent sur des tests de granulométries variées se rapprochant de celles du milieu naturel et avec différents degrés de pollution des sédiments.

Bi-Ô-rhone :

Ce projet regroupe 3 partenaires (CNR, les SIG : Services Industriels de Genève et HEPIA : institution publique de formation et de recherche Suisse). Il vise à approfondir les connaissances sur la faune piscicole en s'appuyant sur des techniques complémentaires et innovantes que sont l'échosondage et l'ADN environnemental. Les objectifs coordonnés entre la France et la Suisse sont les suivants :

- Evaluer qualitativement et quantitativement des techniques de prospection innovantes de la faune piscicole afin de les mettre en œuvre.
- Elaborer une méthodologie de prospection de la faune piscicole adaptée aux retenues sur un cours d'eau de la dimension du Rhône.
- Tester son exploitation éventuelle en vue de la préservation de la faune piscicole lors des opérations de gestion sédimentaire des retenues hydroélectriques.
- Faire connaître l'évolution technologique de ce projet.
- Le projet concerne les 4 retenues suivantes Verbois, Chancy-Pougny, Génissiat et Seyssel. Une convention attributive d'une aide de l'Union Européenne au titre du FEDER, dans le cadre du programme de coopération territoriale Interreg France-Suisse a été signée en janvier 2018.



Poursuite du projet « filière rhodanienne végétal local » :

L'objet est de garantir et de sécuriser un approvisionnement local « vallée du Rhône » de végétaux dans le cadre de projets de restauration et de végétalisation. L'objectif est de favoriser la réussite des semis et des plantations et de contribuer à lutter contre le développement des espèces invasives. Ce projet associe les acteurs récolteurs et producteurs labellisés « végétal local » (pépiniéristes, ESAT, lycées horticoles, agricoles...). En 2016, l'état des lieux des potentialités de la filière a été réalisé et l'identification de sites pilotes a été initiée (ingénierie de projet et financement CNR). 2017 a permis la création d'un parc à bouture de bois tendre (saules arbustifs et arborés, peupliers noirs, tamaris...) sur le site de l'île de Blaud situé sur le territoire de la DTRI, sur la commune de Soyons. En 2018, ce site de 27 000 m² accueille 15 000 boutures de bois tendre, qui pourront répondre aux besoins CNR pour les chantiers de végétalisation futurs. Par ailleurs, les actions engagées auprès de la profession horticole ont permis la mise en production de plus 60 000 plants labellisés végétal local.

Projets avec Rovaltain Research Company (RRCO) :

Plusieurs expérimentations ont été réalisées dans le cadre du programme de R&D avec CNR :

- Evaluation de l'impact des dragages sur la montaison des aloses
- Mise au point d'une nouvelle technique de végétalisation pour la restauration des roselières lacustres et fluviales
- Etude du potentiel de substances allélopathiques pour lutter contre la Renouée du Japon
- Etude des effets attractants ou répulsifs de substances chimiques pouvant influencer sur la montaison des jeunes anguilles (anguillettes). Une étude complémentaire a été menée en 2018 afin de confirmer la chimio-attractivité spécifique chez les anguilles. En termes de perspectives, il peut être envisagé d'augmenter les densités d'anguillettes et ainsi d'identifier les substances impliquées dans ces mécanismes.

Le suivi des principaux indicateurs environnementaux conformes au Décret n° 2012- 557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

SENSIBILISATION ET FORMATION DE CES AGENTS À L'ENVIRONNEMENT, LES ACTIONS DE FORMATION ET D'INFORMATION DES SALARIÉS MENÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

100 % des nouveaux arrivants ont eu une information sur la sécurité, la qualité et l'environnement. Des formations spécifiques relatives à la protection de l'environnement sont également dispensées : loi sur l'eau, aspects juridiques de l'environnement pour CNR, protection biologique intégrée, gestion des espèces et des milieux, reconnaissance des espèces exotiques envahissantes.

L'information en matière de protection de l'environnement est portée par différents réseaux métiers animés pour l'ensemble de la vallée qui se réunissent au moins 3 à 4 fois par an : réseaux qualité, sécurité et environnement, réseau RSE, comités domaine-environnement, réunion d'information bimensuelle relative aux missions d'intérêt général, nouveau dispositif lié à l'innovation...

Par ailleurs, CNR organise pour ses salariés des séminaires internes ou des événements spécifiques (semaine du développement durable, semaine européenne de la mobilité...) au siège comme dans l'ensemble des Directions Territoriales.



Rappel des Principales formations environnementales réalisées en 2018

Les formations environnementales ont concerné les thèmes suivants :

- Acoustique de l'environnement (théorie)
- Identification de l'arbre
- Botanique
- Diplôme BTSA Gestion et protection de la nature
- Découverte Eolien et Photovoltaïque
- Droit environnement industriel
- Environnement CNR réglementation
- European Funding Academy
- Les plantes du marais
- Loi sur l'eau Nouvelles exigences réglementaires
- Maîtrise d'œuvre en génie végétal
- Travailler avec le monde agricole
- Reconnaissance des saules et saulaies Bassin versant du Rhône

L'ensemble de ces éléments participent de la culture environnementale des agents CNR.

LES MOYENS CONSACRÉS À L'ENVIRONNEMENT

Pour CNR les principales dépenses sont réalisées dans le cadre des missions d'intérêt général. Celles-ci s'établissent à 1,01 M€ en OPEX et 4,60 M€ en CAPEX, de plus nous pouvons noter des dépenses de 0,08 M€ en Capex au titre du développement portuaire soit un total de 5,7 M€

Pour CN'AIR les dépenses s'élèvent 0,05 M€ en CAPEX et 0,395 M€ en OPEX total : 0,44 M€

Nous retiendrons également que plus de 27.5 ETP (Equivalent Temps Plein) travaillent, spécifiquement, sur les questions environnementales notamment dans les activités suivantes :

- **Sur chaque aménagements :** les correspondants environnement / déchets / amiante.
- **En Directions Territoriales :** les techniciens environnement, les équipes des pôles Qualité-Sécurité-Environnement, le Délégué territorial.
- **Au Siège social :** les équipes de la Direction de la gestion des actifs de la concession, le pôle environnement de la Direction de l'Ingénierie, la cellule MIG de la Direction de la valorisation, les équipes de la Direction des nouvelles énergies (éolien, PV), le juriste environnement de la Direction juridique, le responsable environnement à la Direction de l'ingénierie et des grands projets, le responsable de département à la Direction des services informatiques et numériques, les équipes de la Direction des achats et systèmes logistiques, le chargé de mission à la Direction du pilotage stratégique de l'environnement et du marketing etc.

LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

CNR gère à la fois des déchets provenant du fleuve ainsi que ceux issus de son activité. Plus de 90 % du tonnage global de déchets (hors déchets inertes) est issu des bois flottants récupérés sur les dégrilleurs des aménagements. Ce volume est valorisé le plus souvent à proximité des aménagements. L'ensemble des déchets est traité dans les filières agréées (Ordures Ménagères, papiers/cartons, déchets d'équipements électriques et électroniques, huiles usagés...).

CNR sensibilise des parties prenantes de la vallée sur ces questions à travers différents dispositifs (réunions collectives, opération de ramassage en partenariat avec des associations de protection ou d'éducation à l'environnement).

Le tableau suivant présente les principaux objectifs de gestion des déchets générés par CNR :

TYPE	OBJECTIF	DÉBUT DE L'ACTION
Matériaux issus de dragage	100 % des dragages conformes à la réglementation (LEMA)	2011
Bois flottants	100 % des bois flottants considérés comme déchets sont valorisés	2010
Actions sur les huiles issues des groupes hydrauliques	100 % des huiles récupérées sont valorisées	2010
Action sur l'amiante (récupération sur les patins de freins des groupes, les plaques fibrociments)	100 % de l'amiante récupérée est traitée conformément à la réglementation	2010
Action sur les autres déchets dangereux (chiffons souillés, déchets de peinture, piles et accus, tubes fluorescents etc.)	100 % des déchets récupérés sont traités dans les filières appropriées	2010
Action sur les déchets non dangereux	100 % des déchets récupérés sont traités dans les filières appropriées	2010

Synthèse du reporting déchets

Reporting des déchets réalisé par Direction territoriale, les déchets du siège sont reportés par la Direction des achats et systèmes logistiques.

DÉSIGNATION		TOTAL DTRI	TOTAL DTHR	SIEGE	TOTAL DTRM	PLEH	TOTAL DTRS	TOTAL CNR 2018
DND (sauf inerte)	t	209.47	31.27	46.63	74.631	0	20.369	382.37
Total DD (hors DEEE et gaz)	t	38.7	27.33	0.605	136.52	51.04	18.613	221.77
Bois dégrillage	t	1280.62	1124	0	483.12	0	3343.28	6231.02

Les bois flottés sont des déchets non dangereux, ils sont cependant distingués des autres déchets non dangereux d'une part car ils ne sont pas issus de l'activité de CNR, et d'autre part, car ils représentent une masse importante de ceux-ci. Leur production varie très sensiblement en fonction des aléas climatiques et impactent sensiblement les résultats de CNR. À ce titre nous pouvons noter une forte augmentation du volume de bois dégrillé soit un passage de 3975 tonnes en 2017 contre 6 231 tonnes en 2018 ceci s'explique essentiellement par une augmentation importante de l'hydraulité et un charriage plus important des bois flottés.

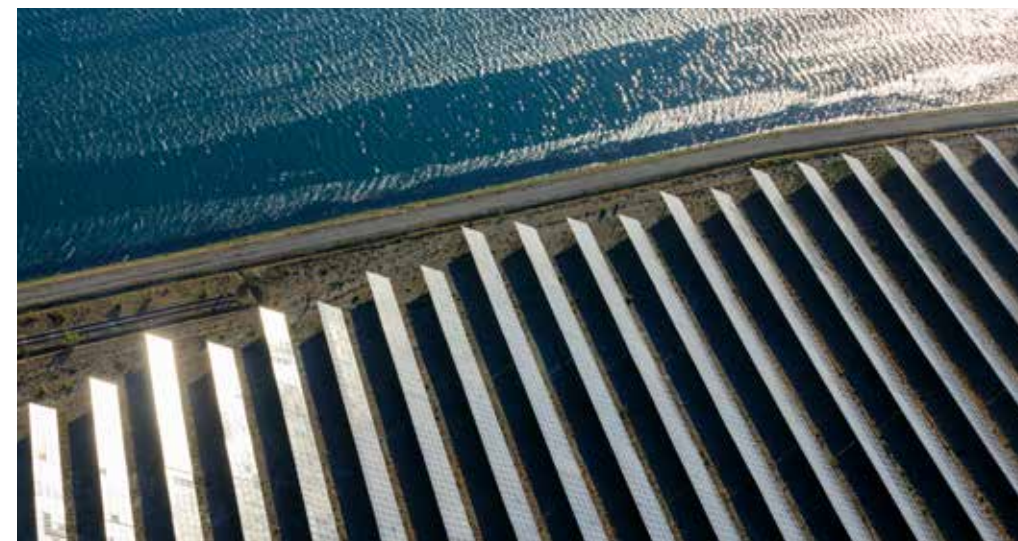


LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

CNR est impactée par les contraintes liées au niveau des eaux du fleuve car les aménagements hydroélectriques ne permettent pas, hormis à Génissiat, de procéder à des retenues d'eau importantes. De plus CNR doit assumer des contraintes liées à l'irrigation.

L'eau est principalement utilisée dans le processus industriel pour le refroidissement des groupes hydrauliques. Elle est prélevée en amont de l'installation, soit dans la nappe alimentée par le Rhône, soit directement dans les eaux de surface du Rhône. 100 % de l'eau utilisée est rejetée en aval de l'installation, sans consommation et sans altération avérée de la qualité.

Les autres usages de l'eau concernent les besoins sanitaires des salariés, l'arrosage de certaines parties communes (espaces verts des sites portuaires et proximité des établissements, cités logement), la modélisation ou le lavage de pièces mécaniques.



LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Au regard du Décret du 24/11/14 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique du Code de l'énergie (découlant de la Directive 2012/27/UE du 25/10/12 relative à l'efficacité énergétique) et avec le support d'un bureau d'étude indépendant, CNR a entrepris fin 2015 son diagnostic portant à la fois sur son processus, ses transports, et son patrimoine immobilier. Un plan d'actions pluriannuel chiffré a été communiqué aux autorités compétentes et engage CNR dans l'amélioration de ses pratiques pour la période 2016-2020. À noter que cet audit a été couplé au bilan de GES (gaz à effet de serre), étendu aux émissions indirectes (en particulier le Scope 3). CNR prévoit en 2019 la réalisation d'un nouveau bilan énergétique.

Ce bilan est actualisé en fonction des consommations constatées en 2018.

Elles se décomposent comme suit :

La consommation d'électricité de CNR est entièrement en autofourniture. Elle est de 16,34 GWh soit :

- 15,43 GWh sont consommés à partir de tarifs supérieurs à une puissance de 36 kVA.
- 0,91 GWh proviennent des consommations correspondant aux raccordements < 36 kVA.

Les premiers postes de consommation sont respectivement de 9 GWh pour les stations de pompage et de relevage, de 5,2 GWh pour les bureaux et locaux (dont 1,61 GWh pour le site d'Ampuis et 2,04 GWh pour le Siège).

Le second poste de consommation d'énergie concerne les carburants 361 véhicules diesel et 23 véhicules essence et des bateaux qui utilisent les cartes de service. Il correspond à environ 264 232 litres, calculé en fonction d'une facturation totale en 2017 de 264 232 € et d'un prix moyen de 1,4225 € le litre de diesel et 1,4918 € le litre d'essence.

Le troisième poste de consommation d'énergie concerne le gaz naturel utilisé pour le chauffage des bureaux du Siège, du bâtiment CNR du port de Lyon Edouard Herriot, de l'atelier d'Avignon, du centre d'analyse comportementale des ouvrages hydrauliques et de l'usine hydroélectrique de Bourg-lès-Valence. Le total est de 1 669 422 kWh.

La consommation d'électricité de CNR AIR est de 2,3003 GWh dont 1,262 GWh consommé par les parcs éoliens et 0,8225 GWh par les parcs photovoltaïques.

Les risques sociétaux

Notre première responsabilité d'entreprise est d'assurer la sûreté de nos ouvrages, en exploitation courante comme lors d'évènements ou de situations exceptionnels.

IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX RISQUES SOCIÉTAUX

Trois risques ont été identifiés : un défaut de sûreté des aménagements, **des accidents de tiers** à proximité des ouvrages et des **accidents de navigation**

RÉSUMÉ DES ACTIONS ENGAGÉES	
Risques	Actions
Sûreté des ouvrages	<p>Devoir d'alerte présence tiers aval ouvrage (action pérenne)</p> <p>Information des associations pêches, sport d'eau sur risque aval ouvrage (action pérenne)</p> <p>Campagne prudence annuelle et emplois associés (action pérenne)</p> <p>Procédure de lâchers d'alerte (réalisée)</p> <p>Indicateur de réalisation des contrôles, essais et mesures sur les matériels stratégiques pour la sûreté hydraulique (taux de réalisation = PMS) par chaque Direction territoriale et la Direction Maintenance (en cours)</p> <p>Consolidation des indicateurs de réalisation et conformité CNR (en cours)</p>
Accident de tiers à proximité des ouvrages	<p>Suivi et analyse des incidents/ évènements (réalisée)</p> <p>Entretien de la signalisation « danger à proximité des ouvrages annexes (réalisée)</p> <p>Maintenance des dispositifs de protection collective visant à prévenir l'intrusion dans l'ouvrage annexe (réalisée)</p> <p>Revue de l'évaluation des ouvrages annexes (en cours)</p>
Accidents de navigation	<p>Liste des matériels dits stratégiques pour la sûreté de la navigation (en cours)</p> <p>Référentiels techniques et/ou modes opératoires décrivant les opérations nécessaires à la réalisation des essais, mesures et contrôles sur les matériels importants pour la sûreté hydrauliques et la sûreté de la navigation (en cours)</p> <p>Indicateur de réalisation des contrôles, essais et mesures sur les matériels stratégiques pour la sûreté de la navigation (PMS)</p> <p>Consolidation des indicateurs de réalisation et conformité PM CNR (en cours)</p>



POLITIQUES APPLIQUÉES ET PROCÉDURES DE DILIGENCES RAISONNABLES EN MATIÈRE SOCIÉTALE

La politique sûreté 2018-2020

Le Directoire a réaffirmé son engagement en actualisant la politique sûreté de CNR. Elle indique précisément nos conceptions, notre ambition, notre démarche.

Nos conceptions

La sûreté hydraulique et de navigation est un enjeu majeur pour CNR. Elle comprend l'ensemble des dispositions prises pour prévenir tout risque lié à la présence ou au fonctionnement des aménagements hydroélectriques qui pourrait dégrader la sécurité des personnes et des biens. Elle porte aussi bien sur la conception, la sécurisation des ouvrages que sur leur modification, leur maintenance et leur exploitation.

En tant que concessionnaire du fleuve, notre engagement est d'apporter un niveau maximal de maîtrise de la sûreté de nos ouvrages, en exploitation courante comme lors d'évènements ou de situations exceptionnelles

Notre ambition

Inscrite dans la stratégie industrielle CNR, notre ambition repose sur une maîtrise des risques grâce à une culture sûreté partagée au sein de l'entreprise, visant 4 objectifs :

1. Ne compter aucun décès ou blessé grave lié à nos activités - 0 Evènement Important de Sûreté Hydraulique rouge,
2. Consolider notre Système de Gestion de la Sûreté et le faire partager par tous,
3. Intégrer les facteurs organisationnels et humains,
4. Se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires.

Notre démarche

La maîtrise du risque s'appuie sur un Système de Gestion de la Sûreté basé sur :

UNE ORGANISATION

- Répartir les missions et responsabilités, mettre en place des instances de gouvernance et de coordination,
- Gérer les évènements exceptionnels,
- Compter sur un capital humain bénéficiant d'un développement des compétences,
- Disposer d'un système documentaire offrant un cadre de référence d'exploitation.

L'ANALYSE DES RISQUES

- Analyser les risques, identifier et assurer le suivi des barrières de sécurité. Les études de dangers et le Plan Orsec Risque Fluvial en sont des éléments essentiels.

L'IDENTIFICATION ET LE TRAITEMENT DES ÉCARTS

- Identifier, mesurer et analyser les écarts, précurseurs ou accidents, par la détection des EISH, PSH, ESSH. L'analyse s'attache aux aspects matériels et porte une attention particulière aux aspects organisationnels et humains, un important levier de progrès pour CNR,
- Suivre les actions correctrices et leur efficacité, en s'appuyant sur une utilisation harmonisée de la GMAO.

LE RETOUR D'EXPÉRIENCE ET L'ÉVALUATION

- Dégager et hiérarchiser les actions à mettre en œuvre pour améliorer le niveau de sûreté,
- Réaliser des plans de contrôle, audits et autodiagnostic.

L'APPROPRIATION PAR TOUS

- Communiquer à tous les niveaux de l'entreprise et auprès des parties prenantes

RÉSULTAT DES POLITIQUES ET INDICATEURS DE PERFORMANCE EN MATIÈRE SOCIÉTALE

Les événements significatifs sont traités selon la procédure P 056. Cette procédure présente l'organisation mise en place pour le traitement des Evénements Significatifs pour la Sûreté Hydraulique (ESSH), des Evénements Significatifs pour la Sûreté de Navigation (ESSN), des événements Précurseurs pour la Sûreté Hydraulique (PSH), des Evénements Importants pour la Sûreté Hydraulique (EISH)

La procédure concerne l'ensemble des aménagements de production hydroélectrique de la CNR sur le Rhône (Usine, Barrage, PCH).

Dans l'exploitation d'un aménagement, des faits ou situations non souhaités peuvent se produire. Ceux-ci sont tracés dans la GMAO sous forme de fiche d'évènement exploitation (FEE). Parmi ceux-ci, certains présentent un enjeu relatif à la sûreté hydraulique ou la sûreté de navigation.

Ces événements d'exploitation peuvent, après analyse, être classés en événements de sûreté, soit en ESSN ou en ESSH/PSH/EISH suivant leur gravité et sont partagé avec DCOS dans des délais qui sont fonction de leur gravité.

Les DT, les services du siège, acteurs des processus « coordonner l'exploitation », « piloter la production » et « maintenir et entretenir » « Gérer la navigation » sensibilisent leur personnel afin qu'il soit moteur dans cette démarche d'identification des ESSH/ESSN/PSH/EISH.

Les ESSH/ESSN/PSH/EISH sont détectés localement par les Directions territoriales, voire par DCOS lors du partage hebdomadaire des événements d'exploitation (Rapport Hebdomadaire d'Exploitation). Tous EISH / PSH doivent faire l'objet d'une analyse approfondie par la DT et DCOS avec la participation de compétences adaptées aux circonstances de l'évènement.

Tous les 3 mois, lors d'une Réunion de Coordination de l'Exploitation (RCE), il est fait le point sur l'ensemble des événements survenus le trimestre précédent, sur l'état d'avancement des analyses et des actions ainsi que les cotations. Bien que tous les événements aient généralement des actions correctives associées, seuls les PSH et les EISH font l'objet d'une communication formelle aux organismes de contrôle.

La traçabilité des ESSH/ESSN est en forte augmentation (+99) ce qui semble traduire, au regard des retours enregistrés lors des réunions hebdomadaires une meilleure prise en compte de la nécessité de reporter l'ensemble des constatations. Les efforts déployés semblent porter leurs fruits

11 événements significatifs ont été signalés et traités ce qui représente une baisse de 50 % par rapport à 2017. Chacun des événements fait l'objet d'un plan d'action approprié en fonction de leur nature.

Trois EISH de couleur jaune ont été déclarés à la DREAL, deux concernent une élévation de la cote amont un autre concerne une mise en difficultés de personnes sans intervention des services de secours.

Les résultats des indicateurs

	NBR EISHR	NBR EISHO	NBR EISHJ	NBR PSH	NBR ESSH	NBR ESSN	TOTAL
2017			2	22	158	32	214
2018			3	10	207	77	297
Variation			+ 1	- 12	+ 49	+ 45	+ 83

Le suivi des principaux indicateurs sociétaux conformes au Décret n° 2012- 557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

En déploiement du plan stratégique, plusieurs types d'engagements sont pris avec nos parties prenantes dont les plus significatifs sont :

1. Notre 3^e plan 2014-2018 de missions d'intérêt général qui se décline en plans d'actions à 5 ans. Les actions prévues pour un montant revu à 145 millions d'euros sont issues d'une concertation entre les équipes CNR (directions régionales et siège), les services de l'Etat, les élus des collectivités locales, les acteurs économiques et les associations dans une vision d'aménagement à long terme qui réponde aux enjeux des territoires.
2. Nos neuf engagements en faveur de la transition énergétique et du climat publiés en juin 2015, et suivis au pas annuel.
3. Nos engagements dans le domaine du mécénat et du partenariat qui se traduisent par diverses conventions locales ou au niveau de l'entreprise, en faveur de l'insertion, de la défense de l'environnement, des populations riveraines et des établissements d'enseignement.

IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

En matière d'emploi et de développement régional

Un bilan de l'impact économique de CNR a été réalisé par l'EM Lyon à partir des chiffres de l'activité de l'exercice 2013. Une nouvelle étude a été lancée en 2017. Nous devrions connaître les résultats consolidés au premier semestre 2018. Cependant nous pouvons constater que les données d'entrée sont de mêmes ordres de grandeur, ce qui devrait impliquer un résultat proche de celui constaté précédemment avec un taux d'incertitude de l'ordre de 10 %.

Pour rappel la précédente étude indiquait les éléments suivants :

En 2013, CNR a sollicité 5 135 entreprises et permis le maintien ou le développement d'environ 14 500 ETP en emplois directs et indirects (emplois générés par nos commandes auprès de nos fournisseurs). Ces emplois ont été générés pour l'essentiel en Vallée du Rhône (85 %).

Un focus sur 33 opérations de Mission d'Intérêt Général a été réalisé dans le cadre de cette étude. Ce focus montre que les missions d'intérêt général ont un fort effet de levier sur l'économie des territoires : pour 1 € investi par CNR, 2,35 € sont investis par les partenaires. Les 33 opérations de Missions d'Intérêt Général analysées ont induit 1 100 emplois indirects.

D'autre part, les 18 sites industriels et portuaires (dont le Port de Lyon Edouard Herriot) et les 8 zones d'activités situées dans le périmètre de la concession, ont un fort impact économique le long de la Vallée du Rhône. L'ensemble de ces sites accueillent 230 entreprises représentant 5 600 emplois directs.



Enfin, les actions de CNR génèrent des emplois induits dans le tourisme (tourisme fluvial, industriel, ViaRhôna...) et dans les loisirs (stades nautiques, bassins de joutes, pratique de l'aviron...). Au total ce sont donc plus de 20 000 emplois directs et indirects qui sont induits par les activités de CNR.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales

L'impact territorial, économique et social de CNR sur les populations riveraines et locales s'exerce en plusieurs types d'actions.

LE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT FLUVIAL DE MARCHANDISES

En agissant pour la navigation, CNR œuvre pour le développement d'une logistique durable sur l'ensemble du bassin Rhône-Saône. Solution d'avenir, alternative à la route, économique et écologique, nous investissons, dans le cadre de nos missions historiques, pour la création d'infrastructures attractives. Dans la même logique, nous finançons par le biais des missions d'intérêt général, des services innovants pour les navigants.

Tonnage transporté : 4.516 millions de tonnes (+2.03 % par rapport à 2017)

Flux : 1.050 milliard de t x km (+2.43 % par rapport à 2017)

Conteneurs : 77 661 (-2.5 % par rapport 2017)

Eclusages : 85 088 (- 5 % par rapport à 2017)

Passagers transportés (à bord de paquebots de croisières) : 198 356 (+0.05 % par rapport à 198 260 en 2017)

TGIN : 137 heures 06 minutes (par rapport à 111 heures 45 min en 2017)

L'année 2018 est marquée par une inversion de la tendance sur le tonnage transporté sur le Rhône. La tendance est positive pour la première fois depuis 2013. Avec les 4,5 millions de tonnes transportées, nous retrouvons des chiffres de 2004 durant laquelle il y avait eu 4.7 millions de tonnes transportées.

Sur l'activité conteneurs, la baisse par rapport à l'année précédente est moins importante, 2.5 contre 5.9 en 2017. À noter que le mois de décembre 2018 avec un total de 7 200 EVP transportés en fait le troisième meilleur mois de décembre sur les 10 dernières années.

Pour les bateaux de croisière, il y a une très légère hausse. A noter que le nombre d'éclusages de bateau de croisière a continué de diminuer ce qui indique un taux de remplissage plus important en 2018 qu'en 2017 : Passagers transportés (à bord de paquebots de croisières) : 198 356 (+0.05 % par rapport à 198 260 en 2017)

CNR a respecté le TGIN défini dans le schéma directeur annexé au cahier des charges de la concession, pour rappel, l'objectif est de 168 h maximum. La réalisation est de 137 h 06 (53 h pour 7 arrêts de navigation nocturne et 84 h 06 suite à 17 incidents incombant à CNR). Le TGIN a été fortement impacté en début d'année (8 incidents) quand les débits ont été soutenus et que le Rhône a charrié tous le bois qui n'avaient pas été transporté en 2017 où nous avons des blocages de bateaux dans les écluses, des portes bloquées. Nous avons également rencontré 11 incidents mécaniques sur des portes ou vannes qui ont entraîné des interruptions jusqu'à 20 h consécutives dont 4 sont supérieurs à 2 h.



Contribution au développement du transport fluvial

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT FLUVIAL	DÉBUT DE L'ACTION	ETAT DE RÉALISATION AU 31/12/2018	FIN DE L'ACTION
Réalisation d'un nouveau portique au PLEH permettant de charger 2 bateaux simultanément (doublement de la cadence actuelle)	2018	Début des travaux réalisé portique en cours de construction	2019
Offrir des services aux navigants	Début de l'action	Etat de réalisation au 31/12/2018	Fin de l'action
Signature d'une convention avec la Lycée des Catalins pour permettre l'utilisation du simulateur de navigation dans le cadre de leur formation de navigant	2018	Réalisé	2018
Modernisation de la halte fluviale de Tarascon	2018	Plus de services offerts par le site, connexion avec d'autres systèmes	2018
Optimisation du port de Viviers par une nouvelle disposition des pontons et augmentation de 20 % la capacité d'accueil des bateaux de plaisance.	2017	Travaux réalisés	2018



LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE, DU TOURISME ET LE RAPPROCHEMENT DES RIVERAINS DU FLEUVE

Notre contribution au rayonnement du territoire rhodanien passe par des actions de développement du tourisme ainsi que des actions suscitant l'intérêt des populations de la vallée du Rhône pour

leur fleuve. Nous accompagnons, dans une logique partenariale, les collectivités et associations désireuses de valoriser leur territoire ; nous participons au rayonnement de la culture et du patrimoine rhodanien ; nous favorisons le tourisme fluvial et industriel ainsi que le rapprochement des riverains du fleuve par le sport et les loisirs. Dans le tableau ci-dessous figurent nos actions les plus significatives.

RAPPROCHER LES RIVERAINS DU FLEUVE PAR LES SPORTS ET LOISIRS	DÉBUT DE L'ACTION	ETAT DE RÉALISATION AU 31/12/2018	FIN DE L'ACTION
Projet de réalisation d'une écluse fluviale à Brégner Cordon Rapprocher les riverains du fleuve par les sports et loisirs	2016	Avant-projet technique réalisé. Envoi du dossier d'instruction réglementaire aux autorités, complément d'informations demandé et en cours d'instruction	2020
Signature d'une convention avec la commune d'Andance et la fédération de pêche pour la réalisation d'un ponton multi-usages et sécurisation de la rampe de mise à l'eau	2018	Phase d'étude réalisée	2020
Croisières du développement durable à destination des scolaires à Vienne	2010	À l'occasion de la semaine européenne du Développement Durable, 500 scolaires ont navigué sur le fleuve et ont pu bénéficier d'explications sur le rôle du fleuve, sa biodiversité et les énergies renouvelables	Pérenne
Réalisation de tronçons de la ViaRhôna	2005 avec la Région Rhône-Alpes et 2007 avec la Région PACA	615 km (chiffres 2017)	Pas de date effective

FAVORISER LE TOURISME FLUVIAL	DÉBUT DE L'ACTION	ETAT DE RÉALISATION AU 31/12/2018	FIN DE L'ACTION
Réaménagement du port de plaisance de Tournon	2018	Première de travaux phase réalisée	2020
Réalisation d'une liaison entre la halte fluviale et le pont de Saint-Romain-en-Gal, création d'une voie mode doux en encorbellement sur le Rhône	2018	Fin de la première phase des travaux	2020

S'ENGAGER DANS LE TOURISME INDUSTRIEL	DÉBUT DE L'ACTION	ETAT DE RÉALISATION AU 31/12/2018	FIN DE L'ACTION
Tourisme Industriel pour les aménagements de Génissiat et Bollène	2015	Ouverture au public du site de Génissiat, ouverture du site de Bollène début 2019	2018
Tourisme industriel à Vallabrègues	2015	Réalisations de balades commentées concernant l'aménagement du Rhône à Vallabrègues en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Rhône et Pays d'Arles.	Renouvelé chaque année



RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les conditions du dialogue

CNR développe un dialogue soutenu et adapté avec ses multiples parties prenantes¹. À titre d'exemple nous pouvons noter :

- Les quatre rencontres territoriales qui réunissent les Directions de CNR et leurs parties prenantes locales les plus significatives. Cette démarche originale au plus près des territoires permet de rendre compte en toute transparence des actions de CNR. En 2018 environ 1 000 personnes ont assisté à ces rencontres et ont pu échanger avec les Directions concernées.
- L'enquête de satisfaction réalisée par la Direction du développement économique et portuaire en 2016 auprès de l'ensemble de nos clients industriels implantés dans la vallée et au Port de Lyon montre une augmentation du niveau global de satisfaction qui atteint 80 %.
- Notre participation aux diverses instances du bassin rhodanien, dont le Comité Directeur du Plan Rhône qui met en œuvre un programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône, prenant en compte l'ensemble des usages, par le biais de labellisation et de financements de projets portés par les acteurs de ces territoires (collectivités, associations, Entreprises...).

L'écoute de nos parties prenantes nous permet d'anticiper les évolutions et d'innover dans notre manière de dialoguer selon trois directions :

Nous accentuons la concertation publique lors de projet de construction de parcs éoliens par une démarche visant à enrichir les contacts entre « comités locaux » de suivi des projets de CN'Air et les parties prenantes concernées. Dans ce cadre, nous nous engageons au-delà de la communication liée à l'enquête publique par :

- La publication d'un bulletin d'information papier distribué en boitage et blog,
- L'organisation de temps d'échange et de concertation avec des réunions CNR / têtes de réseau (élus, associations, services de l'Etat) et la tenue de permanences publiques en faveur des riverains.

¹ Les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Nous associons des citoyens et des collectivités à certains de nos projets ENR : dans ce cadre, nous proposons systématiquement aux collectivités, où nous projetons un parc éolien ou photovoltaïque, de devenir actionnaire du projet. Ainsi, nous avons pu associer au projet de Planète les riverains, les collectivités locales et territoriales concernées, ainsi que les salariés, pour un montant total de 500 000 euros.

Nous partageons notre modèle à l'international en étant à l'origine de la création de « Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves (IAGF) », espace d'échange international et pluridisciplinaire, sur l'ensemble des enjeux du fleuve. En 2017, ce projet prend une nouvelle ampleur en devenant une association d'intérêt général. Deux thématiques ont été abordées durant l'année 2018 : la navigation sur le fleuve Sénégal, les territoires face au changement climatique. Par ailleurs, au travers de nombreuses interventions (conférences, réunions avec les élus locaux...) tout au long de la vallée du Rhône, IAGF participe à notre ancrage local.

Les actions de partenariat ou de mécénat

L'ensemble des actions sociétales définies dans le cadre du troisième plan des Missions d'Intérêt Général est complété par des réalisations à caractère plus local décidées en comité mécénat partenariat après concertation avec nos parties prenantes externes. Cette approche « sur mesure » respecte les spécificités identitaires de chacun, tout en s'intégrant dans une vision à long terme cohérente, équitable géographiquement à l'échelle de la vallée du Rhône. Le budget global hors sponsoring est de 1 030 000 euros en 2018.

Les actions engagées et les projets soutenus par CNR s'inscrivent dans :

- Le respect des règles du développement durable,
- La volonté d'un véritable ancrage territorial,
- L'affirmation de la responsabilité sociale et sociétale.

4 GRANDS DOMAINES SONT CONCERNÉS :

EDUCATIF ET EXPERTISE MÉTIERS

pour un budget hors sponsoring de : 120 000 €.

Ceci regroupe les actions pédagogiques contribuant à une meilleure connaissance des énergies renouvelables, des métiers de CNR, du patrimoine fluvial et écologique du Rhône ainsi que les colloques et congrès qui mettent en avant notre expertise métier. Les actions les plus significatives sont en direction de l'association Météo et Climat, l'EM Lyon et l'adhésion au Pacte Finance Climat.

La CNR en lien avec la Fondation INSA à créé sa premier chaire sur l'innovation dans les métiers de l'hydroélectricité.



SPORTIF

pour un budget hors sponsoring de : 120 000 €

En priorité CNR favorise les sports nautiques pratiqués sur le Rhône et les activités sportives pratiquées sur ses berges, plus particulièrement sur la ViaRhôna avec pour objectifs : l'esprit d'équipe, la solidarité.



CULTURE

pour un budget hors sponsoring de : 420 000 €

CNR privilégie la préservation et la valorisation du patrimoine dans sa dimension rhodanienne lors d'opérations événementielles ou éducatives. Hors vallée du Rhône, il s'agit de soutenir des événements ou pratiques culturelles ancrés localement. Les actions les plus significatives sont : « La Fête des Lumières à Lyon » « les Suds à Arles » ainsi que diverses actions en faveur de la Maison de la Danse, de fêtes locales des fleuves organisés par différentes collectivités du Rhône.

SOLIDARITÉ

pour un budget hors sponsoring de : 370 000 €

Ce sont des actions contribuant à la solidarité et l'insertion des publics fragiles.

Les actions les plus significatives sont : le soutien aux Banques Alimentaires des 14 départements riverains du Rhône, le soutien au Handisport, à l'insertion ainsi que notre action en faveur d'UNIS - CITES pour des actions pédagogiques scolaires « autour du fleuve », le partenariat avec Centre Communal d'Action Sociale de Valence au travers duquel CNR contribue pendant 3 ans au démarrage et au soutien de l'épicerie solidaire à Valence. Habitat et Humanisme par notre contribution à l'achat d'un véhicule électrique. Le Soutien au Centre Ressource Cancer de Montélimar.



Sous-traitance et fournisseurs

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

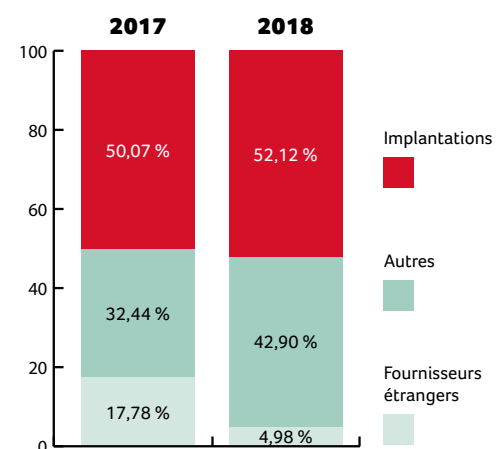
Dans le cadre du règlement de consultation, pour des achats supérieurs à 30 000 €, CNR exige que le soumissionnaire s'engage notamment à :

- Assurer la sécurité des personnels et des tiers, ainsi qu'à ne pas recourir au travail des enfants ou à toute autre forme de travail forcé ou obligatoire ;
- Respecter les obligations environnementales et les prescriptions contenues dans la législation et la réglementation en matière d'environnement applicable dans le pays où s'effectue tout ou partie de ces prestations, et notamment celles relatives à la gestion des déchets (traitement, valorisation...);
- Limiter les rejets et à utiliser des technologies sûres, respectueuses de l'environnement et économes en énergies ;
- Proscrire dans le cadre de la consultation et de l'exécution du contrat toute forme de corruption ;
- Faire respecter l'ensemble des dispositions précitées par ses sous-traitants et ses filiales

Implantations géographiques de nos achats

Nos achats se réalisent à plus de 97 % sur le territoire national et à plus de 75 % dans les régions traversées par le Rhône.

Achats régionaux CNR + CN'AIR et fournisseurs étrangers



L'ARTICLE 4 DE LA LOI N° 2016-138 DU 11 FÉVRIER 2016 CONCERNANT LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

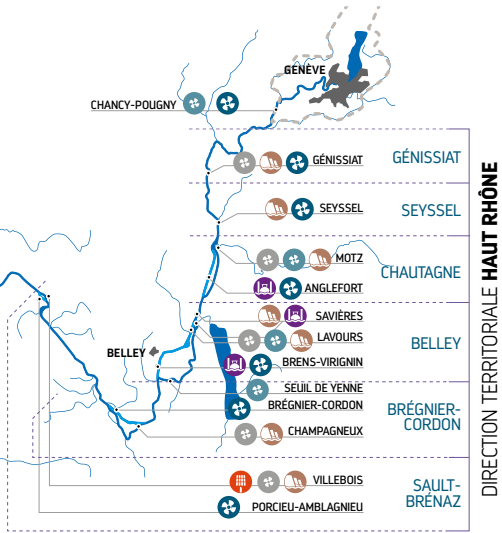
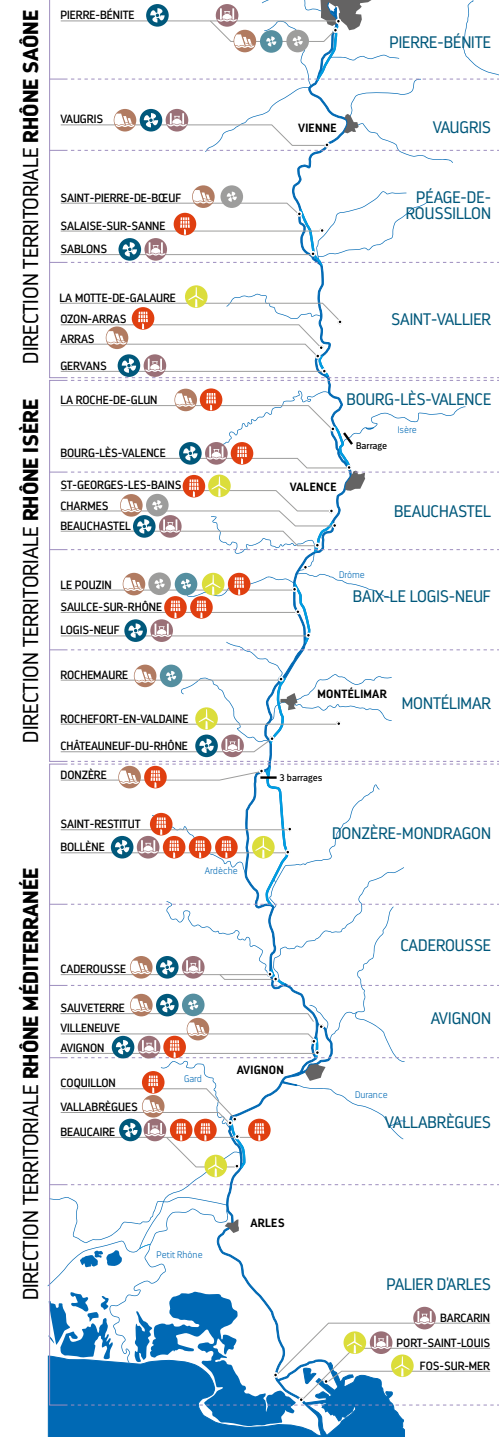
La gestion du restaurant d'entreprise est confiée à un prestataire externe : la caisse centrale des activités sociales. Ce prestataire assure l'ensemble des actions liées à la restauration. CNR n'a pas réalisé en 2017 d'action spécifique concernant le gaspillage alimentaire.

	RÉGION	2017				2018			
		COMMANDES	MONTANTS	TOTAL	%	COMMANDES	MONTANTS	TOTAL	%
IMPLANTATIONS CNR	Languedoc-Roussillon	631	23 752 205,34 €	124 131 483,49 €	50,07%	585	5 263 203,74 €	96 865 939,67 €	52,12%
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1975	15 425 202,03 €			1759	13 111 615,60 €		
	Rhône-Alpes	8776	84 954 076,12 €			8812	78 491 120,33 €		
AUTRES	Alsace	129	1 126 119,41 €	80 424 302,17 €	32,44%	122	577 192,15 €	79 726 405,65 €	42,90%
	Aquitaine	35	356 316,90 €			22	177 099,50 €		
	Auvergne	35	318 310,01 €			38	562 217,39 €		
	Basse-Normandie	48	279 700,89 €			53	247 180,15 €		
	Bourgogne	43	1 536 322,26 €			50	384 289,53 €		
	Bretagne	131	7 296 098,62 €			132	966 230,42 €		
	Centre	83	359 354,81 €			59	160 548,24 €		
	Champagne-Ardenne	21	293 597,01 €			17	901 625,00 €		
	Franche-Comté	18	969 006,62 €			23	4 765 884,04 €		
	Haute-Normandie	49	267 506,45 €			50	1 057 894,13 €		
	Ile-de-France	1617	43 318 956,08 €			1492	35 002 199,46 €		
	Limousin	57	101 307,47 €			44	120 251,00 €		
	Lorraine	98	3 333 924,53 €			87	2 107 781,59 €		
	Midi-Pyrénées	140	5 024 902,73 €			95	2 226 485,22 €		
	Nord-Pas-de-Calais	132	6 432 110,63 €			132	1 081 105,89 €		
	Pays de la Loire	89	4 278 569,95 €			90	10 830 561,42 €		
	Picardie	285	5 079 197,75 €			327	18 394 181,48 €		
Poitou-Charentes	28	53 000,05 €	22	163 679,04 €					
Fournisseurs étrangers	107	43 340 655,85 €	43 340 655,85 €	17,48%	123	9 258 550,03 €	9 258 550,03 €	4,98%	
		14 527	247 896 441,51 €	247 896 441,51 €		14 134	185 850 895,35 €	185 850 895,35 €	

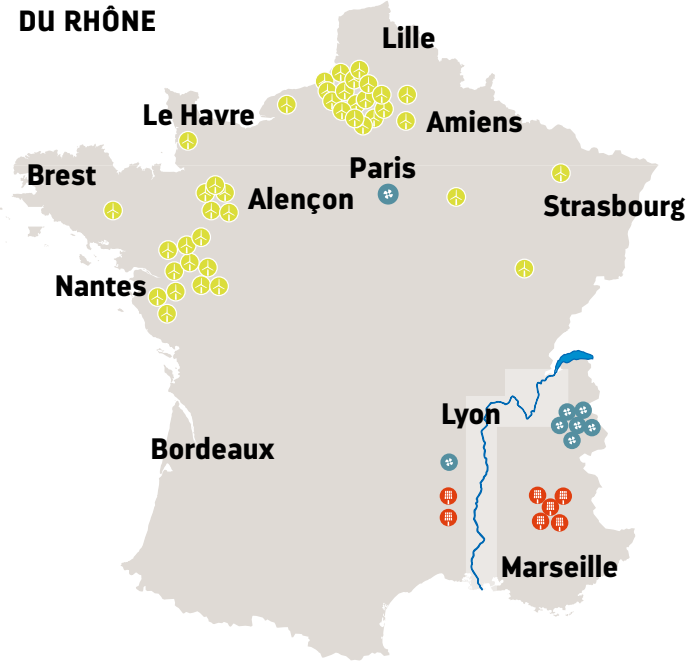


Aménagements CNR

SUR LE RHÔNE



HORS VALLÉE DU RHÔNE



- 14 écluses a grand gabarit
 - 5 écluses de plaisance
 - 19 barrages
 - 20 centrales hydroélectriques (avec Chancy-Pougny)
 - 16 petites et mini centrales (PCH/MCH) (dont 8 hors vallée du Rhône)
 - 9 groupes de restitution aux barrages
 - 48 parcs éoliens (dont 40 hors vallée du Rhône)
 - 26 centrales photovoltaïques
 - canaux aménagés
- HORS DE FRANCE**
- 2 petites centrales hydroélectriques à Dardha (Albanie)

2, rue André Bonin
69316 Lyon cedex 04 - France
Tél. : 33(0)4 72 00 69 69

28, boulevard Raspail
75007 Paris - France
Tél. : 33 (0)1 45 48 76 26

cnr.lyon@cnr.tm.fr

cnr.tm.fr

